CHAPITRE 5

Vv. 1-13.

Après cela, il y eut une fête des Juifs, et Jésus monta à Jérusalem. Or, à Jérusalem, près de la porte des brebis, il y a une piscine qui s'appelle en hébreu Béthesda, et qui a cinq portiques. Sous ces portiques étaient couchés en grand nombre des malades, des aveugles, des boiteux, des paralytiques, qui attendaient le mouvement de l'eau; car un ange descendait de temps en temps dans la piscine, et agitait l'eau; et celui qui y descendait le premier après que l'eau avait été agitée était guéri, quelle que fût sa maladie. Là se trouvait un homme malade depuis trente-huit ans. Jésus, l'ayant vu couché, et sachant qu'il était malade depuis longtemps, lui dit: Veux-tu être guéri? Le malade lui répondit: Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine quand l'eau est agitée, et, pendant que j'y vais, un autre descend avant moi. Lève-toi, lui dit Jésus, prends ton lit, et marche. Aussitôt cet homme fut guéri; il prit son lit, et marcha. C'était un jour de sabbat. Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri: C'est le sabbat; il ne t'est pas permis d'emporter ton lit. Il leur répondit: Celui qui m'a guéri m'a dit: Prends ton lit, et marche. Ils lui demandèrent: Qui est l'homme qui t'a dit: Prends ton lit, et marche? Mais celui qui avait été guéri ne savait pas qui c'était; car Jésus avait disparu de la foule qui était en ce lieu.

Après cela, il y eut une fête des Juifs, et Jésus monta à Jérusalem. Or, à Jérusalem, près de la porte des brebis, il y a une piscine qui s'appelle en hébreu Béthesda, et qui a cinq portiques. Sous ces portiques étaient couchés en grand nombre des malades, des aveugles, des boiteux, des paralytiques, qui attendaient le mouvement de l'eau; car un ange descendait de temps en temps dans la piscine, et agitait l'eau; et celui qui y descendait le premier après que l'eau avait été agitée était guéri, quelle que fût sa maladie. Là se trouvait un homme malade depuis trente-huit ans. Jésus, l'ayant vu couché, et sachant qu'il était malade depuis longtemps, lui dit: Veux-tu être guéri ? Le malade lui répondit: Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine quand l'eau est agitée, et, pendant que j'y vais, un autre descend avant moi. Lève-toi, lui dit Jésus, prends ton lit, et marche. Aussitôt cet homme fut guéri; il prit son lit, et marcha. C'était un jour de sabbat. Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri : C'est le sabbat; il ne t'est pas permis d'emporter ton lit. Il leur répondit : Celui qui m'a guéri m'a dit: Prends ton lit, et marche. Ils lui demandèrent: Qui est l'homme qui t'a dit: Prends ton lit, et marche ? Mais celui qui avait été guéri ne savait pas qui c'était; car Jésus avait disparu de la foule qui était en ce lieu.

ST. AUGUSTIN (de l'acc. des Evang. 4,10) Après que Jésus eut opéré ce miracle dans la Galilée, il revint à Jérusalem : «Après cela, la fête étant arrivée, Jésus s'en alla à Jérusalem.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 36 sur st. Jean) Cette fête, je pense, était celle de la Pentecôte. Jésus se rendait toujours à Jérusalem aux jours de fête; en célébrant ces fêtes avec les Juifs, il détruisait le préjugé qu'il était opposé à la loi, et attirait à lui le peuple par l'éclat de ses miracles et de sa doctrine; car

c'était surtout aux jours de fête que ceux qui n'étaient pas éloignés de Jérusalem s'y rendaient en foule.

«Or, il y avait à Jérusalem une piscine probatique,» etc.

ST. AUGUSTIN. Le mot grec p*rovata* veut dire brebis. La piscine probatique était donc une piscine réservée aux animaux, et où les prêtres lavaient les corps des victimes.
ST. JEAN CHRYSOSTOME Le Sauveur devait instituer un baptême pour la rémission des péchés, et dont nous trouvons un emblème dans cette piscine et dans d'autres figures semblables. Dieu ordonna d'abord des purifications extérieures pour laver les souillures du corps et les taches qui n'existaient pas en réalité, mais qu'on regardait comme telles, par exemple, celles que l'on contractait par le contact d'un cadavre, par la lèpre ou par d'autres causes du même genre. Dieu voulut ensuite que l'eau fût encore un remède efficace pour diverses maladies, comme nous le voyons ici : «Sous ces portiques gisaient un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux,» etc. Pour nous préparer de plus près à la grâce du baptême, il ne se contente plus de purifier les souillures extérieures, il guérit encore les maladies. Ceux qui approchent de plus près les rois, occupent aussi un rang plus éminent que ceux qui sont plus éloignés, il en est de même des figures de l'ancienne loi. Or, cette eau ne guérissait pas les malades en vertu de sa nature (autrement, elle aurait toujours eu cette efficacité), mais seulement lorsque l'ange descendait : «Un ange du Seigneur descendait à certain temps dans la piscine, et l'eau s'agitait.» Il en est de même dans le baptême, l'eau n'agit point par elle-même, mais ce n'est qu'après avoir reçu la grâce de l'Esprit saint, qu'elle efface tous les péchés. L'ange qui descendait du ciel agitait cette eau, et lui communiquait une vertu toute particulière contre les maladies, pour apprendre aux Juifs, qu'à plus forte raison le Seigneur des anges avait le pouvoir de guérir toutes les maladies de l'âme. Mais alors l'infirmité était elle-même un obstacle pour celui qui voulait obtenir la guérison, comme l'indique l'Evangéliste : «Et celui qui y descendait le premier après le mouvement de l'eau, était guéri de son infirmité.» Maintenant, au contraire, chacun peut avoir accès; car ce n'est point un ange qui vient agiter l'eau, mais le Dieu des anges qui opère toutes ces merveilles. L'univers entier se présenterait que la grâce ne serait point épuisée, elle reste toujours la même; de même que les rayons du soleil éclairent tous les jours qui se succèdent, sans qu'ils soient jamais épuisés, sans que la profusion avec laquelle le soleil répand sa lumière en diminue l'éclat; ainsi, et à plus forte raison la multitude de ceux qui participent à la grâce de l'Esprit saint n'en amoindrit en rien l'efficacité toute divine. Or, un seul homme était guéri après que l'eau était agitée, afin que ceux qui connaissaient la puissance de cette eau pour guérir les maladies du corps, instruits par une longue expérience, pussent croire plus facilement que l'eau pouvait également guérir les maladies de l'âme.
ST. AUGUSTIN (Traité 17 sur ST. Jean) C'est un plus grand miracle pour notre Seigneur d'avoir guéri les maladies de l'âme, que d'avoir porté remède aux maladies de ce corps périssable et mortel; mais comme l'âme ne connaissait pas le divin médecin qui devait la guérir, qu'elle ne voyait pas les yeux du

corps, que ce qui affectait les sens, et qu'elle n'avait point ces yeux du cœur, à l'aide desquels elle peut connaître le Dieu invisible, il fît un miracle que chacun pouvait voir pour guérir les yeux qui avaient perdu l'usage de la vue; il entra dans ce lieu où gisaient un grand nombre de malades, et il en choisit un pour le guérir de son infirmité : «Or, il y avait là un homme qui était malade depuis trente-huit ans.»

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 36 sur ST. Jean) Notre Seigneur ne guérit pas cet homme tout d'abord, il commence par ouvrir son cœur à la confiance et à le préparer à la foi par une question toute de bienveillance. Il n'exige pas de lui la foi, comme lorsqu'il dit aux deux aveugles : «Croyez-vous que je puisse faire ce que vous demandez ?» car ce paralytique ne savait pas encore bien clairement ce qu'était Jésus. Ceux qui connaissaient déjà la puissance du Sauveur par d'autres miracles, étaient comme préparés à cette demande, mais pour ceux qui n'en avaient aucune idée, Jésus attend qu'ils aient vu de leurs yeux de semblables prodiges pour leur demander s'ils ont la foi : «Jésus l'ayant vu couché, et sachant qu'il était malade depuis longtemps, il lui dit : Voulez-vous être guéri ?» Il lui fait cette question, non pour apprendre ce qu'il savait parfaitement, mais pour faire ressortir la patience de ce malade depuis trente-huit ans, et qui chaque année, sans se décourager jamais, se faisait porter en ce lieu dans l'espérance d'être guéri de sa maladie. Il voulait encore nous faire connaître le motif pour lequel parmi tant d'autres, il avait choisi cet homme de préférence pour le guérir. Et il ne lui dit pas : Si vous le voulez, je vous guérirai; car cet homme ne se formait encore aucune idée bien grande de Jésus Christ. Toutefois, il n'est nullement déconcerté par cette question, il ne dit pas au Sauveur : Vous venez insulter à mon malheur en me demandant si je veux être guéri, il lui répond avec une grande modération : «Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne qui me jette dans la piscine dès que l'eau est agitée.» II ne savait pas quel était celui qui lui faisait cette question, et ne soupçonnait pas qu'il allait lui rendre la santé; il croyait simplement que Jésus l'aiderait à descendre dans la piscine, mais Jésus lui montre qu'il peut tout faire d'une seule parole : «Jésus lui dit : Levez-vous, prenez votre lit et marchez.»

ST. AUGUSTIN (Traité 17) Notre Seigneur dit trois choses à cet homme; ces paroles : «Levez-vous,» ne sont pas un commandement qu'il lui fait, c'est l'acte même de la guérison, et c'est lorsque cet homme est guéri, qu'il lui commande ces deux choses : «Prenez votre lit et marchez.»

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 37) Voyez jusqu'où s'étend la bonté divine, Jésus ne se contente pas de guérir cet homme, il lui ordonne d'emporter son lit, pour rendre le miracle de sa guérison plus évident et convaincre les plus incrédules, que ce n'était pas une illusion des sens, car comment aurait-il pu emporter son lit, si ses membres n'avaient repris toute leur force et leur fermeté. Le paralytique, en entendant cette parole d'autorité et de commandement : «Levez-vous, prenez votre lit, et marchez,» ne songe pas à les tourner en ridicule en répondant : Lorsque l'ange descend pour agiter l'eau, un seul homme peut-être guéri; et vous qui n'êtes qu'un homme, vous espérez par une seule parole avoir plus de puissance que les anges ? Non, il écoute avec docilité, il ajoute foi au commandement qui lui est fait, et il obtient sa guérison : «Et à l'instant cet homme fut guéri.»

BEDE. Les guérisons opérées par le Seigneur sont bien différentes de celles qui sont dues aux soins et à l'habileté des médecins; les premières se font sur une simple parole de commandement, et d'une manière instantanée, tandis que les secondes ont ordinairement besoin d'un temps fort long pour atteindre à leur perfection.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 36) La conduite de cet homme est certainement admirable, mais ce qui suit l'est bien plus encore. Qu'il ait obéi au commandement du Sauveur, alors qu'aucune réclamation ne s'élevait encore, c'est un fait moins digne d'admiration que la fermeté avec laquelle il exécute l'ordre du Sauveur, malgré les récriminations violentes et les accusations des Juifs, que l'Evangéliste rapporte en ces termes : «Or, c'était un jour de sabbat, les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri : C'est aujourd'hui le jour du sabbat, et il ne vous est pas permis d'emporter votre lit.»
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Ils n'accusaient pas précisément le Sauveur d'avoir guéri cet homme le jour du sabbat, parce qu'il aurait pu leur répondre que si leur bœuf ou leur ,ne venait à tomber dans un puits, ils s'empresseraient bien de les retirer le jour du sabbat; ils s'attaquent donc à celui qui portait son lit, et lui disent : Admettons qu'on ne dût point différer de vous guérir, pourquoi vous commander ce travail ? Cet homme se contente de leur opposer l'auteur de sa guérison : «Il leur répondit : Celui qui m'a guéri m'a dit : Prenez votre lit et marchez,» comme s'il leur disait : Pourquoi ne recevrai-je pas d'ordre de celui de qui j'ai reçu la santé ?
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 36) S'il avait voulu user de malice, il aurait pu leur dire : L'action que je fais est-elle répréhensible, accusez celui qui me l'a commandée, et je déposerai le lit que je porte. Mais en parlant de la sorte, il eût dissimulé la guérison qu'il avait obtenue; il savait que ce qui les blessait, c'était moins la transgression du sabbat que la guérison de sa maladie, il ne cherche pas cependant à cacher ce bienfait, on à se le faire pardonner, mais il le proclame à haute voix. Quant aux Juifs, leur question cache une intention perfide : «Ils lui demandèrent : Quel est cet homme qui vous a dit : Prenez votre lit et marchez ?» Ils ne disent pas : Quel est celui qui vous a guéri ? ils insistent sur ce qui pouvait être regardé comme une violation de la loi. Or, celui qui avait été guéri ne savait pas qui il était; car Jésus s'était retiré de la foule du peuple assemblé en ce lieu.» Jésus s'était éloigné pour mettre en dehors de tout soupçon le témoignage qui lui était rendu; car cet homme était un témoin irrécusable du bienfait qu'il avait reçu. Il voulait éviter aussi de donner un nouvel aliment à leur méchanceté; car la vue seule de celui à qui on porte envie redouble les ardeurs de cette honteuse passion. Il s'éloigne donc pour leur laisser toute facilité d'examiner ce fait miraculeux. Il en est qui pensent que ce paralytique est celui dont parle saint Matthieu (Mt 9), mais ils se trompent, le paralytique de saint Matthieu était entouré de gens qui prenaient soin de lui, et le portaient, celui-ci n'avait personne qui s'intéressât à lui. D'ailleurs les lieux où s'accomplirent ces deux miracles sont tout différents.
ST. AUGUSTIN. (Traité 17) Si nous considérons ce miracle avec nos idées étroites et à un point de vue purement humain, nous n'y voyons pas un grand acte de puissance, et la part de la bonté ne nous y paraît guère plus grande. Dans un si grand nombre de malades, un seul est guéri, alors que Jésus

pouvait d'un seul mot leur rendre à tous la santé. Il nous faut donc comprendre que ce que la puissance et la bonté du Sauveur se proposaient dans les miracles qu'il opérait, c'était l'intérêt et le salut éternel des ,mes, beaucoup plus que la guérison temporelle des corps. Les miracles qui avaient pour objet la guérison des corps mortels, n'ont eu qu'une durée passagère; l'âme au contraire qui a cru sur le témoignage de ces miracles a passé de cette vie d'un instant à une vie éternelle. Cette piscine et l'eau qu'elle contenait me paraissent être le symbole du peuple juif, car nous voyons clairement dans l'Apocalypse (Ap 17,15), les peuples figurés sous l'emblème des eaux.
BEDE. C'est avec raison que cette piscine est appelée la piscine probatique ou des brebis, car le peuple juif est souvent représenté sous l'emblème de la brebis, selon ces paroles du psaume : «Nous sommes votre peuple et les brebis de votre troupeau.»
ST. AUGUSTIN (Traité 17) L'eau de cette piscine, c'est-à-dire le peuple juif, était renfermée dans les cinq livres de Moïse comme dans cinq portiques; et ces livres découvraient les maladies, mais sans les guérir, car la loi convainquait les pécheurs de leurs crimes, mais sans pouvoir les absoudre.
BEDE. Toutes sortes d'infirmités se donnaient rendez-vous autour de cette piscine; les aveugles qui sont privés de la lumière de la science, les boiteux qui n'ont pas la force d'accomplir ce que la loi leur commande, et les desséchés (ou les paralytiques) qui ont perdu la sève vivifiante de l'amour céleste.
ST. AUGUSTIN. (Traité 17) Jésus Christ est venu vers le peuple juif, et par les grands miracles qu'il a opérés, et par les enseignements salutaires qu'il leur a donnés, il a troublé les pécheurs (c'est-à-dire l'eau) par sa présence, et les a comme excités à le mettre à mort. Cependant c'est sans se découvrir qu'il les a troublés, car s'ils l'avaient connu, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire. (1 Co 2) L'eau paraissait agitée tout d'un coup, sans qu'on pût voir l'auteur de cette agitation. Descendre dans cette eau agitée, c'est croire humblement à la passion du Sauveur. Un seul homme était guéri à la fois pour représenter l'unité de l'Eglise. Nul autre malade qui venait ensuite n'était guéri, parce qu'on ne peut être ni guéri ni sauvé en dehors de l'unité. Malheur à ceux qui n'aiment point l'unité, et qui forment des parties ou des sectes parmi les hommes ! Celui qui fut guéri de son infirmité était malade depuis trente-huit ans, et ce nombre est bien plutôt l'emblème de la maladie que de la santé. En effet, le nombre quarante est un nombre consacré pour signifier la perfection, ainsi la loi contient dix préceptes et elle devait être annoncée dans tout l'univers qui se divise en quatre parties, or le nombre dix pris quatre fois ou multiplié par quatre fait quarante. Peut-être encore est-ce parce que les quatre livres de la loi trouvent leur accomplissement dans l'Evangile. Si donc le nombre quarante emporte la perfection de la loi, et si la loi ne peut être accomplie que par le double précepte de la charité, pourquoi vous étonner que cet homme à qui il manquait deux ans pour avoir quarante ans fût languissant et malade ? Il lui fallait absolument un homme pour le guérir, mais un homme qui fût en même temps Dieu. Le Sauveur le trouve malade depuis, quarante ans moins deux années, et il lui ordonne deux choses pour combler cette lacune; car ces deux commandements du Seigneur représentent les deux préceptes de la charité, c'est-à-dire de l'amour, de Dieu et de l'amour du prochain. L'amour de Dieu est le premier qui soit commandé; l'amour du

prochain est le premier qui doit être mis en pratique, Jésus lui dit : «Prenez votre lit,» c'est-à-dire : Lorsque vous étiez infirme, c'était votre prochain qui vous portait; maintenant que vous êtes guéri, portez votre prochain à votre tour. Il lui dit encore : «Marche» mais quelle voie devez-vous suivre ? Celle qui conduit au Seigneur votre Dieu.
BEDE. Que signifient ces paroles : «Levez-vous et marchez ?» Sortez de votre torpeur et de votre indolence, et appliquez-vous à faire des progrès dans les bonnes œuvres. Prenez votre lit; c'est-à-dire votre prochain qui vous porte lui-même et supportez patiemment ses défauts.
ST. AUGUSTIN. (Traité 17) Portez celui avec qui vous marchez si vous voulez parvenir jusqu'à celui avec lequel vous désirez demeurer éternellement. Ce paralytique ne connaissait pas encore Jésus, ainsi nous-mêmes nous croyons en lui sans le voir, parce qu'il se retire de la foule pour se dérober aux regards. Dieu ne peut être vu que dans une certaine solitude que se fait l'intention; la foule est toujours au milieu de l'agitation, et la vue de Dieu demande le silence et le secret.

Vv. 14-18.
Depuis, Jésus le trouva dans le temple, et lui dit: Voici, tu as été guéri; ne pèche plus, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire. Cet homme s'en alla, et annonça aux Juifs que c'était Jésus qui l'avait guéri. C'est pourquoi les Juifs poursuivaient Jésus, parce qu'il faisait ces choses le jour du sabbat. Mais Jésus leur répondit: Mon Père agit jusqu'à présent; moi aussi, j'agis. A cause de cela, les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il appelait Dieu son propre Père, se faisant lui-même égal à Dieu.

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38 sur st. Jean) Cet homme une fois guéri ne va pas se mêler aux bruits tumultueux des affaires du monde, ni se livrer aux voluptés sensuelles ou à la vaine gloire, il va tout droit dans le temple, ce qui estime preuve de son grand esprit de religion.
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Le Seigneur Jésus le voyait aussi bien au milieu de la foule que dans le temple; mais pour lui il ne peut connaître Jésus dans la foule, il ne le reconnaît pour vrai Dieu et pour Sauveur que dans un lieu sacré, dans le temple.
ALCUIN. Si nous voulons bien connaître la grâce de notre Créateur et parvenir à le voir, il faut éviter la foule, les pensées mauvaises et des affections coupables; il faut fuir les assemblées des méchants, nous retirer dans le temple et nous efforcer de devenir nous-mêmes le temple où Dieu daigne venir et fixer sa demeure.

«Et il lui dit : Vous voilà guéri, ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire.»

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38) Ces paroles nous apprennent d'abord que la longue infirmité du paralytique était la conséquence et la punition de ses péchés. Comme nous sommes la plupart du temps insensibles aux maladies de notre ,me, tandis qu'à la moindre blessure que reçoit notre corps, nous

prenons tous les moyens pour en être aussitôt guéris, Dieu frappe le corps en punition des péchés de l'âme. Elles renferment un second et un troisième avertissements, c'est la vérité des peines de l'enfer, et la durée infinie de ces mêmes peines. Il en est qui osent dire: Est-ce qu'un adultère d'un instant sera puni par un supplice éternel ? Mais est-ce que le paralytique avait péché autant d'années qu'avait duré sa maladie ? Concluons de là que la gravité du péché ne doit pas se calculer sur le temps que l'homme a mis à le commettre, mais la nature même de ces péchés. Ces paroles nous apprennent encore que si nous retombons dans les mêmes péchés pour lesquels Dieu nous a sévèrement châtiés, des peines beaucoup plus sévères nous sont réservées, et c'est justice; car celui que les premiers châtiments n'ont pu rendre meilleur, doit s'attendre en punition de son insensibilité et de ses mépris à un supplice bien plus terrible. Si nous ne recevons pas tous ici-bas la punition de nos péchés, ne mettons pas notre confiance dans cette impunité, car elle nous présage pour la vie future des châtiments bien plus terribles. Cependant toutes les maladies ne sont pas absolument la peine du péché, les unes sont la suite de notre négligence, les autres nous sont envoyées comme au salut homme Job pour nous éprouver. Mais pourquoi Notre Seigneur rappelle-t-il ici ses péchés à ce paralytique ? Il en est qui le jugent sévèrement et qui prétendent que le Sauveur lui parle de la sorte parce qu'il avait été un des accusateurs de Jésus Christ. Que diront-ils donc du paralytique dont il est question dans saint Matthieu (Mt 9), et à qui Notre Seigneur dit aussi : «Vos péchés vous sont remis ?» D'ailleurs Jésus ne reproche pas au paralytique de la piscine ses péchés passés, il se contente de le prémunir pour l'avenir. Dans les autres guérisons miraculeuses qu'il opère, il ne les présente point comme la peine du péché parce qu'elles n'avaient pour cause que l'infirmité naturelle à l'homme, tandis que pour ces paralytiques, leurs maladies pouvaient être la punition de leurs péchés. Ou bien encore dans la personne de ces paralytiques, c'est un avertissement donné à tous les autres. On peut dire aussi que Notre Seigneur parle de la sorte à ce paralytique, parce que témoin de sa grande patience, il le reconnut capable de recevoir cette leçon. Il lui donne en même temps une preuve de sa divinité, car ces paroles : «Ne péchez plus,» montrent évidemment qu'il connaissait toutes les fautes dont il s'était rendu coupable.
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Quant à ce paralytique, aussitôt qu'il eut vu Jésus et qu'il eut connu qu'il était l'auteur de sa guérison, il s'empressa de publier sans aucun retard le nom de son bienfaiteur : «Cet homme s'en alla et apprit aux Juifs que c'était Jésus qui l'avait guéri.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38) Gardons-nous de croire qu'après un si grand bienfait, et l'avertissement qui l'avait suivi, cet homme ait eu si peu de reconnaissance que d'agir ici par un sentiment de méchanceté; s'il avait eu l'intention d'accuser le Sauveur, il n'eût parlé que de la violation du sabbat, sans rien dire de sa guérison; mais il fait tout le contraire, il ne leur dit pas : C'est Jésus qui m'a commandé d'emporter mon lit (ce qui paraissait un crime aux yeux des juifs), mais : «C'est Jésus qui m'a guéri.»
ST. AUGUSTIN (Traité 17) A une déclaration si franche, les Juifs ne répondent que par une haine toujours croissante : «C'est pourquoi les Juifs persécutaient Jésus, parce qu'il faisait ces choses-là le jour du sabbat.» Une œuvre évidemment matérielle et servile avait été faite sous leurs yeux, ce n'était

point la guérison de ce paralytique, mais l'action d'emporter son lit, ce qui ne paraissait point aussi nécessaire que sa guérison. Notre Seigneur déclare donc ouvertement que la loi figurative du sabbat, et l'obligation de garder ce jour n'avaient été données que pour un temps aux Juifs, et que cette loi figurative trouvait en lui son accomplissement : «Mais Jésus leur dit : Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et moi aussi j'agis sans cesse.» (Traité 20) C'est-à-dire : Ne croyez pas que mon Père se soit reposé le jour du sabbat, en ce sens qu'il ait cessé d'opérer; non, il continue d'opérer sans aucun travail, et j'agis de même à son exemple. Le repos de Dieu doit donc s'entendre dans ce sens, qu'après avoir achevé l'œuvre de la création, il n'a plus tiré du néant de nouvelles créatures. C'est ce que l'Ecriture appelle repos, pour nous apprendre que nos bonnes œuvres seront suivies d'un repos éternel. C'est après avoir fait l'homme à son image et à sa ressemblance, après avoir achevé tous ses ouvrages, et vu que toutes les choses qu'il avait faites étaient très-bonnes, que Dieu se reposa le septième jour; ainsi n'espérez point de repos pour vous-même, avant d'avoir recouvré cette divine ressemblance que Dieu vous avait donnée et que vous avez perdue par vos péchés, et avant que votre vie ait été remplie par la pratique des bonnes œuvres.
ST. AUGUSTIN (de la Genèse expliq., littér., chap. 11) Il est probable que le précepte de l'observation du sabbat fut donné aux Juifs comme une figure de l'avenir et pour signifier le repos spirituel semblable au repos de Dieu, et qu'il promettait sous une forme mystérieuse aux fidèles qui auraient persévéré dans la pratique du bien.
ST. AUGUSTIN Le sabbat viendra lorsque les six âges du monde qui sont comme les six jours seront écoulés, et c'est alors que les saints jouiront du repos qui leur est promis.
ST. AUGUSTIN (de la Gen. expl. litt., ch. 2) Notre Seigneur Jésus Christ lui-même a voulu consacrer par sa sépulture le mystère de ce repos, en se reposant dans le tombeau le jour du sabbat, après avoir achevé toutes ses œuvres le sixième jour, et il prononça cette parole solennelle : «Tout est consommé,» Qu'y aurait-il donc d'étonnant que Dieu, voulant comme figurer d'avance le jour où le Christ devait se reposer dans le tombeau, ait choisi ce jour pour se reposer de toutes ses œuvres avant de dérouler l'ordre des siècles ? (chap. 12) On peut encore entendre ce repos de Dieu, en ce sens qu'il a cessé de créer de nouvelles espèces d'êtres, car il n'en a créé aucune depuis ce repos mystérieux. Mais depuis cette époque jusqu'à la fin des siècles, il gouverne tous ces êtres qu'il a créés. Sa puissance n'a donc pas abdiqué le septième jour le gouvernement du ciel, de la terre, et de toutes les choses dont il est le créateur, autrement elles rentreraient aussitôt dans le néant. En effet, c'est la puissance du Créateur qui est l'unique cause de l'existence de toutes les créatures, et si l'action de cette divine puissance cessait un instant de se faire sentir, elles cesseraient elles-mêmes d'exister, et toute la nature rentrerait dans le néant. Il n'en est pas du monde comme d'un édifice que le constructeur peut abandonner après l'avoir construit, et qui reste debout alors que celui-ci a cessé d'y mettre la main; le monde serait détruit en un clin d'œil si Dieu lui retirait son action régulatrice. Ces paroles du Sauveur : «Mon Père cesse d'agir,» indiquent une continuation de l'œuvre divine qui embrasse et gouverné toute créature. On pourrait les entendre dans un autre sens, s'il avait

dit : «Et il opère maintenant,» sans qu'il fût nécessaire d'y voir la continuation non interrompue de son œuvre, mais nous sommes forcés de leur donner le premier sens, parce que Notre Seigneur dit expressément : «Il ne cesse d'opérer jusqu'à présent, depuis le jour qu'il a créé toutes choses.
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Notre Seigneur semble donc dire aux Juifs : Pourquoi vouloir que je ne fasse rien le jour du sabbat ? La loi qui vous ordonne de garderie jour du sabbat vous a été donnée en figure de ce que je devais faire. Vous considérez les œuvres de Dieu, c'est par moi que toutes choses ont été faites. Mon Père a créé la lumière mais en disant : «Que la lumière soit.» S'il a dit cette parole, c'est par son Verbe qu'il a créé la lumière, et c'est moi qui suis son Verbe. Mon Père a donc agi lorsqu'il a créé le monde, et il agit encore en le gouvernant; donc c'est par moi qu'il a créé le monde lorsqu'il l'a tiré du néant, et c'est par moi qu'il le gouverne, lorsqu'il lui fait sentir les effets de son action providentielle.
ST. JEAN CHRYSOSTOME Lorsque Jésus Christ avait à défendre ses disciples contre le même grief, il produisait l'exemple de David comme eux serviteur de Dieu; mais lorsque lui-même est en cause, il invoque l'exemple de son Père. Remarquons que ce n'est ni comme homme exclusivement, ni comme Dieu qu'il se justifie, mais tantôt sous un rapport, tantôt sous un autre, car il voulait que le mystère de ses humiliations fût l'objet de la foi comme le mystère de sa divinité. Il établit donc ici sa parfaite égalité aveu son Père, et en l'appelant son Père d'une manière toute spéciale (il dit en effet : «Mon Père»), et en faisant les mêmes choses que lui : («Et moi aussi j'agis sans cesse.») «Aussi les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, parce que non content de violer le sabbat, il disait encore que Dieu était son Père, se faisant ainsi égal à Dieu.»
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Ce n'était pas d'une manière quelconque, mais dans quel sens ? «En se faisant égal à Dieu.» Nous disons tous à Dieu : «Notre Père qui êtes aux cieux;» nous lisons dans Isaïe, que les Juifs lui disaient : «Vous êtes notre Père.» Ce qui les irritait n'était donc pas qu'il appelait Dieu son Père, mais de ce qu'il le faisait dans un autre sens que le reste des hommes.
ST. AUGUSTIN (de l'acc. des Evang., 4, 10) En disant : «Mon Père continue d'agir jusqu'à présent, et moi aussi j'agis sans cesse;» il a voulu prouver qu'il était égal à son Père, car il donne comme conséquence que le Fils agit, parce que le Père agit lui-même, et que le Père ne peut agir sans le Fils.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38 sur ST. Jean) Si Jésus n'était pas le Fils naturel et consubstantiel au Père, sa justification serait pire que le crime qu'on lui reproche. Un préfet, un gouverneur qui transgresserait un décret royal, ne pourrait se justifier en disant que le roi lui-même transgresse la loi. Mais comme ici la dignité du fils est égal à celle du Père, la justification ne laisse rien à désirer. Le Père qui continue d'agir le jour même du sabbat est à l'abri de tout reproche, il en est de même du Fils.
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Voici que les Juifs comprennent ce que les ariens ne veulent point comprendre; les ariens prétendent que le Fils n'est pas égal au Père, et de là vient cette hérésie qui afflige l'Eglise.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38) Ceux qui ne veulent pas interpréter ces paroles avec un esprit droit, disent que Jésus Christ ne s'est pas fait égal à Dieu, mais que c'était là un simple soupçon des Juifs. Raisonnons ici d'après ce

que nous avons dit plus haut. Il est incontestable que les Juifs poursuivaient Jésus Christ, et parce qu'il transgressait la loi du sabbat, et parce qu'il disait que Dieu était son Père; donc les paroles qui suivent : «En se faisant égal à Dieu,» doivent être entendues dans le même sens que celles qui précèdent, c'est-à-dire dans le sens littéral.
ST. HILAIRE (de la Trin., 7) Quel est ici le dessein de l'Evangéliste ? C'est évidemment de faire connaître la cause pour laquelle les Juifs voulaient faire mourir Notre Seigneur.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38) Si Notre Seigneur n'avait pas voulu établir clairement cette vérité, et que ce ne fût là qu'un vain soupçon des Juifs, il ne les eût pas laissés dans cette erreur, et il se fût empressé de la combattre. L'Evangéliste lui-même n'aurait point omis cette circonstance, et il eût fait comme dans une autre occasion où Jésus avait dit aux Juifs : «Détruisez ce temple.»
ST. AUGUSTIN (Traité 17) Cependant les Juifs ne comprirent pas qu'il était le Christ, ni qu'il était le fils de Dieu; mais ils comprirent que Jésus leur parlait d'un Fils de Dieu qui était égal à Dieu. Quel était ce Fils de Dieu ? ils ne le savaient pas, ils comprenaient cependant qu'il se disait le Fils de Dieu, c'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : «Se faisant égal à Dieu.» Or, ce n'est pas lui qui se faisait égal à Dieu, c'est Dieu qui l'avait engendré égal et consubstantiel à lui-même.

Vv. 19-20.
Jésus reprit donc la parole, et leur dit: En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, il ne fait que ce qu'il voit faire au Père; et tout ce que le Père fait, le Fils aussi le fait pareillement. Car le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait; et il lui montrera des oeuvres plus grandes que celles-ci, afin que vous soyez dans l'étonnement.

ST. HILAIRE (de la Trin. 7) Au reproche qui lui est fait de violer le sabbat, Notre Seigneur avait répondu : «Mon Père continue d'agir jusqu'à présent, et moi aussi j'agis sans cesse,» voulant leur faire comprendre qu'il s'appuyait sur l'autorité d'un si grand exemple, et tout à la fois que ce qu'il faisait était l'œuvre du Père, parce que le Père-agissait en lui lorsque lui-même agissait. A l'accusation que leur inspire leur jalousie, qu'il se faisait égal à Dieu, en l'appelant son Père, il répond en confirmant la vérité de sa naissance divine et l'excellence de sa nature : «Jésus donc leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit que le Père fait.»
ST. AUGUSTIN (Traité 18) Il en est qui revendiquant le nom de chrétiens (les hérétiques ariens), tout en affirmant que le Fils de Dieu fait homme est inférieur à son Père, veulent appuyer leur sacrilège erreur sur ces paroles et nous tiennent ce langage : Vous voyez que lorsque le Seigneur Jésus s'aperçut que les Juifs étaient indignés de ce qu'il se faisait égal à son Père, il s'empresse de détruire dans leur esprit toute idée d'égalité parfaite; car, ajoutent-ils, celui qui ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit que le Père fait, lui est nécessairement inférieur et ne peut être son égal.

Or, si le Verbe était Dieu, il y a donc un Dieu suprême, un Dieu inférieur, et nous adorons deux Dieux, et non pas un seul Dieu.
ST. HILAIRE (de la Trin., 7) Notre Seigneur dit que le Fils ne peut rien faire de lui-même, afin que cette égalité qu'il proclamait exister entre lui et son Père, ne pût détruire dans leur esprit la distinction d'avec le Père que lui donne sa naissance.
ST. AUGUSTIN (Traité 20) Voici le vrai sens de ces paroles : Pourquoi vous scandaliser de ce que j'ai appelé Dieu mon Père, et de ce que je me déclare égal à Dieu ? Je suis son égal, mais tout en étant engendré par lui; je suis son égal, mais de telle sorte que ce n'est pas lui qui vient de moi, mais moi qui viens de lui. Pour le Fils, être et pouvoir c'est une seule et même chose, et comme le Fils tire sa substance du Père, la puissance du Fils vient également du Père. Donc puisque le Fils ne vient pas de lui-même, il ne peut rien aussi de lui-même. Et c'est ainsi que le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit que le Père fait : voir pour le Fils, c'est la même chose qu'être engendré du Père, la vision pour lui n'est pas différente de la substance. Tout ce qu'il est, c'est du Père qu'il le tient.
ST. HILAIRE (de la Trin. 7) Pour conserver l'ordre qui doit exister dans notre confession de foi au Père et au Fils, notre Seigneur nous expose le mystère de sa naissance qui lui communique la puissance d'agir, non par un accroissement successif des forces nécessaires pour chaque action en particulier, mais en faisant découler ce pouvoir de la connaissance. Et encore, cette connaissance n'est-elle point produite par la vue d'une œuvre matérielle, que le Fils ferait après l'avoir vu faire à son Père; le Fils est né du Père, et c'est par la certitude qu'il a de posséder en lui la nature et la puissance du Père, qu'il atteste que le Fils ne fait que ce qu'il voit faire au Père. Car Dieu ne voit pas comme nous par les yeux du corps, mais sa vue est tout entière dans la vertu de sa nature.
ST. AUGUSTIN (de la Trin. chap. 1) Si nous croyons que ces paroles signifient que le Fils de Dieu en tant qu'il s'est revêtu d'une forme humaine est inférieur au Père, il nous faudra comme conséquence admettre que le Père a marché le premier sur les eaux, et qu'il a commencé aussi par faire toutes les actions que le Fils a faites dans sa vie mortelle, en prenant exemple sur sou Père; mais qui serait assez insensé pour admettre une semblable opinion ?
ST. AUGUSTIN (Traités 20 et 21 sur st. Jean) Lorsque le Sauveur marchait sur la mer, c'était le Père qui agissait par le Fils, car lorsque le corps marchait dirigé par la divinité du Fils, le Père n'était pas absent, puisque le Fils dit expressément : «Le Père qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais.» (Jn 14,2) Or, comme ces paroles : «Le Fils ne peut rien faire de lui-même,» pouvaient donner lieu à une interprétation toute matérielle d'après laquelle on se représenterait deux ouvriers l'un maître et l'autre disciple, l’un prenant exactement modèle sur l’autre avant de construire un meuble quelconque, Notre Seigneur ajoute : «Car tout ce que faille Père, le Fils le fait pareillement.» Il ne dit point : Toutes les choses que fait le Père, le Fils en fait de semblables, mais il fait absolument les mêmes choses : C'est le Père qui a fait le monde, le Fils qui a fait le monde, le saint Esprit qui a fait le monde. Si le Père, le Fils, le saint Esprit ne font qu'un seul Dieu, c'est donc le Père qui a fait le seul et même monde par le Fils dans le saint Esprit. Le Fils fait donc les mêmes choses que le Père. Notre Seigneur ajoute : Il les fait pareillement pour

prévenir une autre erreur qui pourrait s'élever dans l'esprit. Notre corps paraît faire les mêmes choses que notre âme, mais il ne les fait point pareillement, l'âme commande au corps, mais il y a une grande différence entre le corps et l'âme; le corps est visible, l'âme est invisible. Le maître du corps fait une action, le serviteur fait la même action, mais c'est du maître que le serviteur a reçu le moyen de faire cette action; tous deux l'ont faite, mais tous deux ne l'ont pas faite semblablement. Il n'en est pas ainsi du Père et du Fils, il fait les mêmes choses, et il les fait semblablement, c'est-à-dire qu'il nous faut comprendre que le Fils fait les mêmes choses que le Père, avec la même puissance, avec la même sagesse et par la même opération, et que par conséquent le Fils est égal au Père.

ST. HILAIRE (de la Trin., 7) Ou bien encore : Notre Seigneur dit qu'il fait toutes choses et les mêmes choses pour exprimer la puissance de la nature divine. C'est la même nature dans le Père et le Fils puisqu'il n'appartient qu'à la même nature de pouvoir absolument les mêmes choses. Mais puisque le Fils fait pareillement les mêmes choses, cette ressemblance dans la manière de faire les oeuvres exclut l'identité de celui qui agit. Tels sont donc les enseignements de la vraie foi qui nous montrent dans un même passage l'identité de nature dans ces mots : «Les mêmes œuvres,» et la distinction du Fils par sa naissance dans cette expression : «Il les fait pareillement.»

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38) On peut encore donner une autre interprétation de tout ce passage : «Le Fils ne peut rien faire de lui-même,» en ce sens qu'il ne peut rien faire qui soit en opposition, en désaccord avec le Père. Et il ne dit point qu'il ne fait rien de contraire, mais qu'il ne peut rien faire, pour montrer l'égalité absolue du Père et du Fils. Ce n'est donc point la faiblesse du Fils mais sa puissance toute divine qui ressort de ces paroles. Ainsi lorsque nous disons : Il est impossible que Dieu commette le péché, nous n'accusons pas son impuissance, mais nous attestons sa puissance ineffable; ainsi lorsque le Fils dit : «Je ne puis rien faire de moi-même,» il nous déclare qu'il est impossible qu'il fasse quelque chose de contraire à son Père.

ST. AUGUSTIN (Contre les Ariens, chap. 14) Ces paroles n'accusent donc pas un défaut de puissance dans le Fils, mais sont une attestation de la filiation divine qu'il a reçue du Père, et il est aussi glorieux au Tout-Puissant de ne pouvoir changer, qu'il lui est glorieux de ne pouvoir mourir. Le Fils pourrait faire ce qu'il n'aurait pas vu faire au Père, s'il pouvait faire ce que le Père ne fait point par le Fils; c'est-à-dire s'il pouvait pécher, ce qui ne peut convenir à cette nature immuablement bonne que le Père a engendrée; donc pour lui ne pouvoir pécher, ce n'est pas défaut de pouvoir, c'est an contraire un signe de puissance.

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 38) Les paroles qui suivent viennent confirmer cette interprétation : «Car tout ce que fait le Père, le Fils le fait pareillement.» C'est-à-dire si le Père fait toutes choses par lui-même, le Fils les fait également par lui-même, suivant la signification de cette parole : «Pareillement, de la même manière.» Vous voyez quelle doctrine relevée sous ces expressions si simples; et il ne faut pas vous étonner de la simplicité, de l'humilité même du langage du Sauveur, car il s'exprime de la sorte par ménagement pour ses ennemis qui le poursuivaient à cause des hautes vérités qu'ils entendaient, et parce qu'ils le regardaient comme étant en opposition avec Dieu.

ST. AUGUSTIN (Traité 21) Après avoir dit qu'il faisait les mêmes choses que fait le Père et qu'il les fait de la même manière, Notre Seigneur ajoute : «Car le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait,» ce qui parait se rapporter à ce qu'il a dit plus haut : «Le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit que le Père fait, parce que le Père lui montre tout ce qu'il fait lui-même.» Mais la pensée de l'homme se trouble encore à ces paroles, et je l'entends dire : Le Père agit donc séparément, pour que le Fils puisse voir ce que fait le Père, de même qu'un ouvrier qui veut apprendre son art à son fils, lui en montre tous les secrets, afin qu'il puisse faire lui même tout ce qu'il voit faire à son père ? Ainsi le Fils n'agirait pas en même temps que le Père, puisqu'il doit voir d'abord ce que fait son Père? (Traité 19) Si nous admettons comme une vérité certaine et incontestable que le Père fait tout par le Fils, nous devons admettre qu'il lui montre ce qu'il fait avant d'agir. (Traité 21) D'ailleurs où le Père montre-t-il à son Fils tout ce qu'il fait, si ce n'est dans son Fils par lequel il fait toutes choses ? Car si le Père donne un modèle au Fils en ce sens que les yeux du Fils sont fixés sur les mains du Père pour voir comment il agit, comment comprendre alors l'indivisible Trinité ? (Traité 23) Ce n'est donc point en agissant que le Père montre au Fils ce qu'il fait; c'est en faisant cette démonstration qu'il agit par le Fils : le Fils voit ce que le Père lui montre avant d'agir, et c'est de la démonstration du Père et de la vue du Fils que résulte l'action que le Père fait par le Fils. Vous me direz : Je montre à mon fils ce que je veux faire, et il le fait, et c'est moi qui, pour ainsi parler, le fait par lui. La différence ici est énorme, car avant d'agir, vous montrez à votre Fils ce que vous vous voulez faire afin que se guidant sur cet exemple que vous lui donnez avant d'agir, il se conforme parfaitement au modèle que vous lui donnez, et que vous agissiez par lui. Mais pour cela, il vous faut adresser à votre fils des paroles différentes de ce que vous êtes, différentes de ce qu'il est lui-même. Dieu le Père se serait-il servi aussi d'une parole étrangère pour parler à son Fils ? Mais le Fils est le Verbe du Père; se servirait-il du Verbe pour parler au Verbe ? Ou bien, comme le Fils est la parole par excellence du Père, faut-il admettre entre le Père et le Fils un échange de paroles d'un ordre inférieur ? Peut-on supposer qu'un son créé et passager est sorti de la bouche du Père pour aller frapper l'oreille du Fils ? Eloignez toute image corporelle, ne voyez ici que la simplicité, si vous-même vous êtes simple. Si vous ne pouvez comprendre ce que c'est que Dieu, comprenez du moins ce qu'il n'est pas : vous aurez beaucoup gagné, si vous n'avez pas sur Dieu des pensées contraires à sa nature divine. Considérez dans votre ,me une image de la vérité que je veux vous expliquer. Dans votre ,me je vois la mémoire et la pensée. Votre mémoire présente la ville de Carthage à votre pensée et montre à votre intelligence attentive ce qui existait dans Carthage avant que votre attention se tourn,t de ce côté. Voilà donc tout à la fois et la démonstration de la mémoire, et la vue de l'intelligence, et tout cela sans aucun échange de paroles, sans qu'on ait fait usage d'aucun signe extérieur; et cependant tout ce que vous possédez dans votre mémoire, vous l'avez reçu du dehors. Le Père au contraire n'a point reçu du dehors ce qu'il montre au Fils, tout ici se fait à l'intérieur; car aucune créature n'existerait au dehors, si elle n'avait reçu l'existence du Père par le Fils, et c'est en la montrant à son Fils que le Père l'a créée, parce qu'il l'a créée par son Fils au même moment qu'il la voyait. Le

Père engendre donc la vision du Fils, de la même manière qu'il engendre le Fils, et c'est la démonstration du Père qui engendre la vision du Fils, ce n'est pas la vision qui engendre la démonstration. Si l'œil de notre ,me plus épuré pouvait pénétrer plus avant dans ces profondeurs, nous découvririons peut-être que le Père n'est point différent de l'acte par lequel il montre à son Fils, de même que le Fils n'est point différent de l'acte par lequel il voit ce qui lui est montré.
ST. HILAIRE (de la Trin., 7) Ce n'est donc point par ignorance, gardons-nous bien de le croire, que le Fils unique de Dieu a besoin de cette révélation, et cette expression ne doit réveiller dans notre esprit d'autre idée que la foi à la naissance du Fils, foi en vertu de laquelle nous croyons que le Fils est sorti de toute éternité du sein de Dieu toujours existant.
ST. AUGUSTIN (Traité 21) A l'égard du Fils, voir le Père c'est la même chose qu'être Fils. Le Père montre donc tout ce qu'il fait à son Fils, et c'est du Père qu'il reçoit la connaissance de toutes choses, voir et naître sont une même chose pour le Fils, et il tire la connaissance de toutes choses du même principe qui lui communique l'être, la naissance et l'existence éternelle.
ST. HILAIRE (de la Trin., 7) La parole divine est pleine ici de prudence et de circonspection, de peur que l'ambiguïté des termes ne donne l'idée de deux natures différentes. Voilà pourquoi elle nous dit que les œuvres du Père ont été révélées au Fils, et non pas qu'il a reçu pour les opérer une nature et une force particulières. Ainsi cette révélation du Père au Fils c’est la génération elle-même du Fils, à qui l'amour du Père communique par cette génération elle-même la connaissance des œuvres qu'il veut faire par lui.
ST. AUGUSTIN (Traité 21) Mais voici que celui que nous avons dit coéternel au Père, contemplant le Père, et le contemplant par l'acte même de sa génération, nous parle encore de succession de temps : «Et il lui montrera des œuvres plus grandes que celles-ci.» S'il les lui montrera, on bien s'il doit les lui montrer, il ne les a donc pas encore montrées, et il les montrera au Fils en même temps qu'à ceux qui l'écoutent : «Afin que vous les admiriez,» ajoute notre Seigneur. (Traité 19) Il est assez difficile de comprendre comment le Père éternel peut révéler dans le temps de nouvelles choses à son Fils qui lui est coéternel, et qui connaît tout ce qui existe dans le Père. Quelles sont ces œuvres plus grandes ? la suite nous l'apprend : «Car comme le Père ressuscite les morts et leur donne la vie, ainsi le Fils donne la vie à qui il veut.» C'est une œuvre plus grande, en effet, de ressusciter les morts que de guérir les malades. (Traité 21) Celui qui jusque-là avait parlé comme Dieu, commence ici à parler comme homme. (Traité 23) Dieu montrera donc dans le temps à son Fils fait homme, des œuvres plus grandes, c'est-à-dire la résurrection des corps; car les corps ressusciteront par suite de la divine économie de l'incarnation du Fils de Dieu dans le temps, tandis que les ,mes ressusciteront par la vertu de la nature éternelle de Dieu. C'est par la participation à la nature de Dieu, que l'âme arrive au bonheur; ce n'est point en entrant en participation avec une ,me sainte, qu'une ,me faible peut obtenir la félicité. De même que l'âme (qui est inférieure à Dieu), communique la vie au corps qui lui est inférieur, il n'y a qu'un être supérieur à l'âme, c'est-à-dire, Dieu qui puisse lui communiquer la vie bienheureuse. Voilà pourquoi Notre Seigneur a dit précédemment que le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait; le Père

montre au Fils comment les ,mes ressuscitent, car c'est par le Père et le Fils qu'elles sont arrachées à la mort, et elles ne peuvent vivre qu'à la condition que Dieu soit leur vie. (Traité 21) On peut dire encore que ce n'est pas précisément au Fils que le Père doit faire cette révélation, voilà pourquoi le Sauveur ajoute : «Afin que vous les admiriez,» paroles qui sont l'explication de celles qui précèdent : «Et il vous montrera des œuvres plus grandes encore, a Mais pourquoi n'a-t-il pas dit : Il vous montrera, au lieu de : «II montrera au Fils ?» C'est parce que nous sommes les membres de son Fils, et il apprend pour ainsi dire de la même manière, qu'il souffre dans ses membres. Il nous a dit : «Lorsque vous donnez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous donnez;» (Mt 25) de même, si nous lui demandons : Comment pouvez-vous apprendre, vous qui enseignez toutes choses ? il nous répondra : «Lorsque l'un des plus petits d'entre les miens apprend, c'est moi-même qui apprends.»

Vv. 21-23.
Car, comme le Père ressuscite les morts et donne la vie, ainsi le Fils donne la vie à qui il veut. Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé.

ST. AUGUSTIN (Traité 21) Le Sauveur venait de dire que le Père devait montrer à son Fils des œuvres plus grandes encore, il explique maintenant quelles sont ces œuvres : «Car comme le Père ressuscite les morts,» etc. Evidemment, ces œuvres sont plus grandes, car c'est un plus grand miracle de ressusciter un mort, que de rendre la santé à un malade. Il ne faut pas entendre ces paroles dans ce sens que les uns soient ressuscites par le Père, et les autres par le Fils; car le Fils ressuscite et vivifie ceux-là mêmes que le Père ressuscite et rend à la vie. Et pour qu'on ne dise pas : Le Père ressuscite les morts par le Fils, celui-ci en vertu de sa propre puissance, celui-là par le moyen d'une puissance étrangère, et comme le serviteur fait l'œuvre de son maître, il établit clairement la puissance du Fils en disant : «Ainsi le Fils donne la vie à qui il veut.» (Traité 19) Ne séparez donc pas ici la puissance du Fils de sa volonté, le Père et le Fils ont une même puissance et une même volonté. (Traité 21) Le Père n'a d'autre volonté que celle du Fils, ils n'ont qu'une seule et même volonté, comme ils n'ont qu'une seule et même nature.
ST. HILAIRE (de la Trinit., 7) Vouloir est un effet de la liberté de la nature, et cette liberté concourt avec la volonté du libre arbitre à conduire à la parfaite félicité.
ST. AUGUSTIN (Traité 21) Mais quels sont ces morts à qui le Père et le Fils rendent la vie ? Notre Seigneur veut parler ici de la résurrection des morts, qui est l'objet commun de notre espérance; non cette résurrection des morts qu'il a rappelés à la vie pour amener à la foi ceux qui en étaient témoins : Lazare, par exemple, qui ressuscita, mais pour être encore victime de la mort, tandis que pour nous, nous ressusciterons un jour pour vivre éternellement avec Jésus Christ. Ces paroles : «Comme le Père ressuscite et vivifie les morts,» ne s'appliquent donc pas aux résurrections miraculeuses qu'il a opérées pendant sa vie mortelle, mais à la résurrection qui sera suivie de la vie éternelle; et

Notre Seigneur prend soin d'établir cette vérité en ajoutant : «Car le Père ne juge personne,» etc., preuve évidente qu'il a voulu parler de la résurrection des morts, qui doit avoir lieu lors du jugement dernier. (Traité 23) On peut dire encore que ces paroles : «Comme le Père ressuscite les morts,» etc., doivent s'entendre de la résurrection des ,mes, et ces autres : «Le Père ne juge personne,» etc., de la résurrection des corps. En effet, la résurrection des ,mes est l'œuvre de la puissance éternelle du Père et du Fils, et elle exige le concours simultané du Père et du Fils. La résurrection des corps, au contraire, est le fruit de l'incarnation du Fils de Dieu, incarnation qui n'est pas coéternelle au Père. (Traité 21) Voyez comme la parole de Jésus Christ dirige et conduit notre ,me d'une pensée à une autre, et ne le laisse pas s'arrêter dans des idées exclusivement matérielles; elle l'exerce par cette conduite, elle la purifie par cet exercice, et en la purifiant, elle la rend capable de recevoir la grâce divine qui doit la remplir. Notre Seigneur avait dit précédemment : «Le Père montre au Fils tout ce qu'il fait,» c'est-à-dire que le Père agissait, et que le Fils semblait attendre. Ici, je vois le Fils qui agit seul, à l'exclusion, ce semble, du Père.

ST. AUGUSTIN (de la Trin., 1, 13) Ces paroles : «Il a donné tout jugement au Fils,» ne doivent pas s'entendre dans le même sens que ces autres : «Il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même,» qui expriment la génération éternelle du Fils. Si ces deux passages devaient s'entendre dans le même sens, le Sauveur n'aurait pas dit : «Le Père ne juge personne,» car le fait seul pour le Père de la génération d'un Fils qui lui est égal, entraîne nécessairement le pouvoir de juger avec lui. Ces paroles signifient donc qu'au jour du jugement, ce ne sera pas la nature divine, mais la forme du Fils de l'homme qui apparaîtra. Il ne faut pas en conclure que celui qui a donné tout jugement au Fils, sera privé du droit déjuger lui-même, parce que le Fils a dit de lui : «Il est quelqu'un qui en prendra soin (de ma gloire), et qui jugera.» (Jn 8,50) Ces paroles : «Le Père ne juge personne,» signifient donc simplement : Personne ne verra le Père au jour du jugement, mais tous verront le Fils, parce qu'il est le Fils de l'homme, et qu'il sera vu même des impies qui jetteront les yeux sur celui qu'ils auront percé de plaies. (Za 12,10)

ST. HILAIRE (de la Trin., 7) On bien encore, Notre Seigneur ne voulant pas que ces paroles : «Le Fils donne la vie à qui il veut,» fussent prises comme une négation de sa génération divine, et comme une preuve que sa puissance ainsi que sa nature ne venaient que de lui-même, il ajoute aussitôt : «Le Père ne juge personne,» etc. Dans ces seules paroles : «Il a donné tout jugement au Fils,» nous voyons tout à la fois la nature divine du Fils de Dieu et sa génération; car la nature divine seule peut tout avoir, et celui qui est engendré ne peut rien avoir qu'il n'ait reçu.

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) De même qu'il lui a donné la vie, c'est-à-dire qu'il l'a engendré vivant, ainsi lui a-t-il donné tonte puissance pour juger, c'est-à-dire qu'il lui a communiqué cette puissance avec la génération. II se sert ici du mot «il a donné,» pour éloigner toute idée qui exclurait la génération, ou supposerait l'existence de deux Pères. Il dit : «Toute puissance de juger,» parce qu'il est le maître de punir et de récompenser selon son bon plaisir.

ST. HILAIRE. (de la Trin. 7) «Il lui a donné toute puissance de juger,» parce que le Fils donne la vie à qui il lui plaît, mais il ne faut pas croire que le Père soit privé de la puissance de juger, parce qu'il ne juge pas lui-même, car le pouvoir judiciaire du Fils vient du pouvoir du Père qui a donné au Fils toute puissance de juger, et Notre Seigneur fait connaître la raison de cette puissance qui lui est donnée : «Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) De ce que le Père est le principe de l'existence et de la puissance du Fils, ne concluez pas que le Fils soit d'une nature différente et n'ait point droit au même honneur, car Notre Seigneur unit étroitement l'honneur du Fils à l'honneur du Père, et il établit clairement que l'honneur qui est dû au Père, est le même qui est dû au Fils. Dirons-nous pour cela que le Fils est le Père ? Non, sans doute, celui qui lui donne le nom de Père , n'honore pas encore le Fils comme le Père, mais les confond tous deux ensemble.
ST. AUGUSTIN (Traité 21) Pendant sa vie mortelle, le Fils ne paraissait que comme un serviteur, le Père recevait les honneurs dus à Dieu, mais après le jugement, le Fils apparaîtra comme l'égal de son Père, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. (Traité 19) Mais s'il en étaient qui honorent le Père sans honorer le Fils ? Cela est impossible : «Celui qui n'honore pas le Fils, poursuit notre Seigneur, n'honore pas le Père qui l'a envoyé.» Autre chose est de considérer Dieu en tant qu'il est Dieu, autre chose est de le considérer en tant qu'il est Père. Lorsqu'on vous le fait considérer comme Dieu, vous vous le représentez comme un être tout-puissant, comme un esprit souverain, éternel, invisible, immuable. Mais lorsqu'on vous le fait considérer comme Père, cette idée réveille aussitôt dans votre esprit l'idée de Fils, puisqu'on ne peut lui donner le nom de Père, que parce qu'il a un Fils. Et si vous veniez à honorer le Père comme plus grand que le Fils, et le Fils comme lui étant inférieur, vous diminuez la gloire du Père en diminuant l'honneur que vous rendez au Fils. Car quelle est alors votre pensée, c'est que le Père n'a pas voulu, ou qu'il n'a pu engendrer un Fils qui lui fût égal; s'il n'a pas voulu, ce serait donc qu'il lui aurait envié l'existence, s'il ne l'a pu, c'est une preuve d'impuissance. (Traités 23) Ou bien encore, ces paroles : «Afin que tons honorent le Fils comme ils honorent le Père,» se rapportent à la résurrection des ,mes que le Fils opère simultanément avec le Père, tandis que les paroles qui suivent : «Celui qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Père,» se rapportent à la résurrection des corps. Ici Notre Seigneur ne dit pas : De la même manière que le Père, parce que Jésus Christ en tant qu'homme n'a pas droit aux mêmes honneurs que Dieu le Père. (Traité 21) Vous me direz : Le Fils a été envoyé, il est donc inférieur au Père qui l'a envoyé ? Eloignez de votre esprit toute idée charnelle, et comprenez qu'il y a eu mission, mais non point séparation; les choses humaines nous induisent en erreur, les vérités divines purifient notre intelligence, bien qu'ici les choses humaines rendent témoignage contre elles-mêmes. Un homme veut demander une femme en mariage, il ne peut le faire par lui-même, il charge un ami plus puissant que lui de faire cette demande. Et cependant remarquez la différence qui existe dans les choses humaines, un homme ne va pas avec celui qu'il envoie, tandis que

le Père, qui envoie le Fils, ne se sépare pas de lui, comme le déclare Notre Seigneur : «Je ne suis pas seul, parce que mon Père est avec moi.» (Jn 16,32)
ST. AUGUSTIN (de la Trin., 4, 20) Ce n'est pas précisément parce que le Fils est engendré du Père, que les Ecritures disent que le Fils est envoyé, mais parce qu'il s'est manifesté au monde, lorsque le Verbe s'est fait chair, ce qui lui fait dire : «Je suis sorti de mon Père, et je suis venu en ce monde;» (Jn 16, 28) ou bien, parce qu'il est successivement envoyé et reçu dans le cœur des fidèles suivant cette parole : «Envoyez-la du ciel (votre sagesse), et du trône de votre grandeur, afin qu'elle soit avec moi, et qu'elle agisse avec moi.» (Sag., 9,10)
ST. HILAIRE (de la Trin.) Toute issue est donc fermée aux inventions sataniques de l'hérésie. Jésus est le Fils de Dieu, parce qu'il ne fait rien de lui-même; il est Dieu, parce qu'il fait tout ce que fait le Père, il ne fait qu'un avec le Père, parce qu'ils ont droit aux mêmes honneurs, et cependant il n'est point le Père, parce qu'il est envoyé.

V. 24.
En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.

LA GLOSE. Notre Seigneur avait dit précédemment : «Le Fils donne la vie à qui il veut;» il lui restait à faire connaître comment le Fils nous conduit à la vie : «En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole,» etc.
ST. AUGUSTIN (Traité 22) La vie éternelle consiste à écouter et à croire, mais encore plus à comprendre. La foi est le degré qu'il faut franchir pour arriver à l'intelligence qui est le fruit de la foi. Remarquez que le Sauveur ne dit pas : Celui qui croit en moi, mais : «Celui qui croit à celui qui m'a envoyé.» Pourquoi donc, Seigneur, entend-il votre parole, et croit-il à un autre que vous ? Que voulez-vous dire ? si ce n'est : la parole de celui qui m'a envoyé est en moi ? «Il entend ma parole,» c'est-à-dire, c'est moi qu'il entend : «Il croit à celui qui m'a envoyé,» c'est-à-dire, qu'en croyant en lui, il croit à sa parole, et en croyant à sa parole, c'est en moi qu'il croit, parce que je suis la parole, le Verbe du Père.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) Le Sauveur ne dit pas : «Celui qui écoute ma parole et qui croit en moi;» ce que les Juifs auraient regardé comme l'expression d'un orgueil qui veut s'élever outre mesure. En disant au contraire : «Celui qui croit à celui qui m'a envoyé;» il faisait plus facilement accepter sa doctrine. Deux considérations venaient à l'appui, il enseignait que c'était au Père qu'il fallait croire, et il promettait toute sorte de biens comme récompense de la foi qu'il demandait : «Il ne vient pas en jugement.»
ST. AUGUSTIN (Traité 22) Mais que signifient ces paroles ? Y aura-t-il donc un homme plus vertueux que saint Paul, qui nous déclare : «Qu'il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Jésus Christ.» (Rm 14; 2 Co 5) Nous répondons que le jugement emporte quelquefois l'idée de punition, tandis que dans d'autres circonstances, il signifie un simple examen ou un jugement de séparation. Nous devrons tous comparaître devant le tribunal de Jésus Christ, pour subir ce jugement de séparation et d'examen. Mais ici Notre Seigneur

veut parler du jugement qui emporte condamnation, et ces paroles : «Il ne vient point en jugement,» signifient : «Il n'encourt pas une sentence de condamnation,» mais ajoute le Sauveur : «Il a passé de la mort à la vie;» ce passage n'est pas encore entièrement effectué, mais dès maintenant il a passé de la mort de l'infidélité à la vie de la foi, de la mort de l'iniquité à la vie de la justice. Ou bien encore, Notre Seigneur veut vous désabuser de la pensée que la foi vous préserverait de la mort du corps, et bien vous convaincre que vous paierez cette dette de la mort que vous a fait contracter le péché d'Adam, qui nous représentait tout aux yeux de Dieu; personne ne peut échapper à cette sentence qu'il entendit porter contre lui : «Vous mourrez de mort.» Mais après avoir payé on mourant cette dette du vieil homme, vous reprendrez la vie de l'homme nouveau, et vous passerez de la mort à la vie. (Traité 19) Et à quelle vie ? à la vie éternelle, car les morts qui ressusciteront à la fin du monde ressusciteront pour la vie éternelle. (Traité 22) Quant à cette vie, elle ne mérite point le nom de vie, parce qu'il n'y a de véritable vie que la vie éternelle.
ST. AUGUSTIN (serm. 64 sur les par. du Seig.) Nous voyons les hommes dans leur amour passionné pour cette vie périssable et mortelle, se donner mille efforts pour combattre la crainte de la mort, et faire tout ce qu'ils peuvent, non pour se soustraire à la mort, mais pour en retarder l'heure fatale. Mais si vous prenez tant de soins, si vous vous donnez tant de peine pour prolonger votre vie de quelques jours, que ne devez-vous pas faire pour la rendre éternelle ? Et si l'on donne le nom de prudents, ceux qui tentent l'impossible pour retarder leur mort, et vivre quelques jours de plus, combien sont insensés ceux qui vivent de manière à perdre la vie éternelle.

Vv. 25-26.
En vérité, en vérité, je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu; et ceux qui l'auront entendue vivront. Car, comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.

ST. AUGUSTIN (Traité 23 sur st. Jean) On aurait pu faire cette difficulté au Sauveur : «Le Père vivifie ceux qui croient en lui, et vous, ne pouvez vous donner aussi la vie ?» Vous voyez ici que le Fils donne également la vie à qui il veut : «En vérité, en vérité, je vous le dis, l'heure vient, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'entendront vivront.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) Et n'allez pas croire que ces paroles : «L'heure vient,» doivent s'entendre d'un temps encore éloigné, car Notre Seigneur ajoute : «Et elle est venue,» et la parole du Fils de Dieu a été alors aussi efficace qu'elle le sera lorsqu'elle nous commandera de ressusciter à la fin du monde.
THEOPHYLACTE. Le Sauveur voulait parler ici de ceux qu'il devait ressusciter pendant sa vie mortelle, de la fille du chef de la synagogue, du fils de la veuve de Naïm et de Lazare.
ST. AUGUSTIN (Traité 22) Ou bien encore, Notre Seigneur ne veut pas que nous entendions de la résurrection future ces paroles : «Il passe de la mort à

la vie,» et pour nous apprendre que ce bienheureux passage s'opère dans celui qui croit, il ajoute : «En vérité, en vérité, l'heure vient.» Quelle est cette heure ? Elle est venue, c'est l'heure où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'entendront vivront. (Traité 29) Il ne dit pas : Ils entendent parce qu'ils vivent, mais ils revivront parce qu'ils entendront. Que veut dire ce mot : «Ils entendront ?» c'est-à-dire : «Ils obéiront.» (Traité 22) Ceux qui croient et qui vivent selon les règles de la vraie foi, vivent véritablement et ne sont plus soumis à la mort; mais pour ceux qui refusent de croire, ou dont la vie coupable est en désaccord avec leur foi, et qui ont perdu la charité, il faut bien plutôt les mettre au rang des morts. Cependant cette heure dont il est ici parlé dure encore, elle se prolonge jusqu'à la fin du monde, comme saint Jean le déclare : «Nous sommes dans la dernière heure.» (1 Jn 2)
ST. AUGUSTIN (serm. 61 sur les par. du Seig) Lorsque les morts, c'est-à-dire les infidèles, entendront la voix du Fils de Dieu (c'est-à-dire l'Evangile), ceux qui l'entendront (c'est-à-dire qui obéiront), vivront, c'est-à-dire, seront justifiés et cesseront d'être infidèles.
ST. AUGUSTIN (Tr. 22) On me fait cette question : Le Fils a-t-il en lui la vie qu'il puisse communiquer à ceux qui croient ? Je réponds : Oui il a en lui-la vie, lui-même vous l'atteste : «Comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.» (Traité 19) La vie est une chose qui lui est propre, elle ne lui vient point d'un principe étranger, il ne l'a point par emprunt, comme s'il entrait en participation de la vie. La vie n'est antre chose que lui-même, et il a la vie en lui-même, il est lui-même sa vie. ó Et vous, ô ,me, est-ce que vous n'étiez pas morte ? Ecoutez le Père par la voix du Fils, levez-vous pour recevoir en vous la vie que vous n'avez pas en vous-même, cette vie vous est donnée par le Père, elle vous est donnée par le Fils qui a la vie en lui-même, et c'est la première résurrection. Or, cette vie qui est le propre du Père et du Fils, est la vie de l'âme, et l’âme raisonnable seule, à l'exclusion du corps, peut participer à cette vie de la sagesse.
ST. HILAIRE (des syn. défin., 6) Les hérétiques, pressés de tous côtés par l'autorité des Ecritures, sont forcés d'attribuer au Fils une puissance semblable à celle du Père, mais sans vouloir accorder qu'il ait une même nature, et ils ne comprennent pas que l'égalité de puissance ne peut venir que de l'égalité de nature. Une nature inférieure ne peut jamais recevoir la puissance d'une nature qui lui est de beaucoup supérieure. Or, on ne peut nier que le Fils de Dieu n'ait une puissance égale à celle du Père, puisqu'il affirme lui-même que : «Tout ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement,» et cette égalité de puissance entraîne nécessairement l'égalité de nature comme il le déclare expressément : «De même que le Père a la vie en lui; ainsi il a donné à son Fils d'avoir la vie en lui.» La vie est ici synonyme de nature et d'essence, et Notre Seigneur nous apprend à la fois qu'il possède cette vie et qu'elle lui a été donnée. (Défin. 4) La vie qui est dans le Père et dans le Fils, signifie la nature, l'essence et la vie qui est engendrée de la vie (c'est-à-dire, l'essence qui est engendrée de l'essence); comme elle n'est point différente de son principe, parce qu'elle est la vie qui naît de la vie, elle possède en vertu de son origine une parfaite égalité de nature.
ST. AUGUSTIN (de la Trin., 15, 26) Comprenons-donc que le Père ne donne pas la vie à son Fils, comme s'il en était privé auparavant, et qu'il l'engendre en

dehors de toute succession de temps, en sorte que la vie que le Père donne à son Fils en l'engendrant, est coéternelle à la vie de celui qui l'engendre.
ST. HILAIRE (de la Trin. 9) Ce qui naît vivant d'un être vivant, possède la perfection dès sa naissance, sans qu'il y ait création d'une nature nouvelle, car ce qui est engendré d'un autre être vivant, n'est point une nature nouvelle, parce que ce n'est pas du néant que la vie est sortie; la vie qui prend sa naissance au sein même de la vie, doit nécessairement avoir l'unité de nature, et celui qui est ainsi engendré doit posséder toute perfection, de telle sorte qu'il vive dans celui qui l'a engendré, et qu'il ait en lui la vie véritable. Notre faible nature humaine est composée d'éléments fort disparates, et la vie pour elle semble sortir des choses inanimées; elle ne vit pas aussitôt ni toute entière de la vie qu'elle reçoit par la génération, et il y a en elle beaucoup d'éléments qui, après s'être développés, tombent et périssent sans avoir eu le sentiment de la vie. En Dieu, au contraire, tout ce qui existe a la vie, car Dieu est la vie même, et la vie ne peut produire que la vie.
ST. AUGUSTIN (Traité 22) Ces paroles : «Il a donné au Fils, si ont donc la même signification que celles-ci : «Il a engendré son Fils,» car c'est en l'engendrant qu'il lui a donné la vie. De même qu'il lui a donné l'être, il lui a donné d'être la vie, d'être la vie en lui-même, sans avoir besoin de la recevoir d'ailleurs, et d'avoir en lui la plénitude de la vie pour la communiquer à tous ceux qui croient. Qu'importé donc que l'un ait donné et l'autre reçu ?
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) Vous voyez donc ici l'égalité absolue et parfaite, il n'y. a qu'une seule différence, c'est que l'un existe comme Père, et l'autre comme Fils.
ST. HILAIRE (des synod. définit. 2) Il faut distinguer ici entre celui qui donne et celui qui reçoit; on ne peut supposer que ce soit la même personne qui donne et qui reçoive, puisque l'un est vivant par lui-même, et que l'autre déclare vivre de la vie qu'il a reçue de son Père.

Vv. 27-29.
Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme. Ne vous étonnez pas de cela; car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement.

THEOPHYLACTE. Le Père a donné à son Fils, non seulement le pouvoir de donner la vie, mais la puissance pour juger : «Et il lui a donné le pouvoir.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom, 39) Pourquoi notre Seigneur rappelle-t-il continuellement les idées de jugement, de résurrection et de vie ? parce que rien n'est plus propre à conduire à la foi les esprits les plus rebelles. Celui qui est profondément convaincu qu'il ressuscitera, cl qu'il doit payer au Fils de Dieu, la peine des fautes qu'il a commises, sans autre considération, s'empresse de se rendre son juge favorable.

«Parce qu'il est le Fils de l'homme ne vous étonnez pas.» Paul de Samosate dispose ainsi le texte sacré : «Il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme.» Mais cette manière de lire est contraire à toute logique; le Sauveur en effet n'a pas reçu la puissance de juger parce qu'il est homme, car

alors pourquoi tous les hommes ne recevraient-ils pas le même pouvoir ? Mais il est juge parce qu'il est le Fils ineffable de Dieu. Voici donc comment il faut lire : «Ne vous étonnez pas de ce qu'il est le Fils de l'homme.» Un des grands obstacles qui s'opposaient dans l'esprit des Juifs à la parfaite intelligence des enseignements du Sauveur, c'est qu'ils ne voyaient en lui qu'un homme; tandis que sa doctrine était de beaucoup supérieure à celle des hommes, à celle des anges et semblait ne convenir qu'à un Dieu. Il va donc au-devant de cette difficulté et leur dit : «Ne vous étonnez point, parce qu'il est le Fils de l'homme,» et il en donne la raison : «Car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils.» Et pourquoi leur dit-il : «Ne vous étonnez point parce qu'il est le Fils de l'homme, parce qu'il est en même temps le Fils de Dieu.» Il vient de parler de la résurrection, comme d'une oeuvre qui est l'œuvre de Dieu par excellence, et il laisse à ses auditeurs à tirer la conséquence qu'il était Dieu et Fils de Dieu. En effet ceux qui font usage de raisonnements, lorsque les propositions qu'ils avancent prouvent évidemment la vérité qu'ils établissent, se dispensent de tirer eux-mêmes la conclusion, mais pour rendre la victoire plus éclatante, ils laissent à leurs contradicteurs le soin de tirer cette conséquence contre eux-mêmes. Lorsqu'il a fait allusion précédemment à la résurrection de Lazare, il n'a point parlé du jugement, car Lazare n'est point ressuscité pour le jugement; mais lorsqu'il parle de la résurrection générale, il y joint le souvenir du jugement : «Et ceux qui auront fait le bien en sortiront pour une résurrection de vie, et ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de châtiment.» Il avait dit précédemment : «Celui qui écoute ma parole et qui croit à celui qui m'a envoyé, n'entre point en jugement;» mais pour ne point laisser croire que la foi suffît pour être sauvé, il y joint ici la nécessité d'une vie pleine de bonnes œuvres : «Et ceux qui ont fait le bien en sortiront pour une résurrection de vie.»

ST. AUGUSTIN (Traités 22 et 23) On peut encore expliquer autrement ces paroles : «Dieu lui a donné d'avoir la vie en lui-même en tant qu'il était le Verbe qui était en Dieu dès le commencement; mais le Verbe s'est fait chair dans le sein de la Vierge Marie, et c'est parce qu'il s'est fait homme qu'il est le Fils de l'homme,» et c'est à ce titre qu'il a reçu le pouvoir de juger, pouvoir qu'il exercera à la fin du monde alors qu'aura lieu la résurrection des corps. Dieu ressuscite donc les ,me-par Jésus Christ Fils de Dieu, et il ressuscite les corps par Jésus Christ. Fils de l'homme. Et c'est pour cela qu'il ajoute : «Parce qu'il est le Fils de l'homme,» car comme Fils de Dieu, il a toujours eu ce pouvoir.»

ST. AUGUSTIN (Sermon 64 sur les par. du Seign) C'est sous la forme extérieure du Fils de l'homme que Jésus Christ doit juger les hommes, il les jugera sous cette forme qu'ils l'ont jugé eux-mêmes, le même qui a comparu devant le tribunal d'un juge de la terre montera sur son tribunal pour juger à son tour, il condamnera les vrais coupables, lui qui a été condamné malgré les fausses accusations dont il a été chargé. Il fallait en effet que ceux qui devaient être jugés vissent leur juge de leurs propres yeux; mais comme ce jugement devait s’étendre aux bons comme aux méchants, il convenait qu'il se manifestât sous la forme de serviteur aux bons et aux méchants, et qu'il

réservât exclusivement aux bons la vue de la nature divine suivant ces paroles. «Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.»
ST. AUGUSTIN (Traité 19) Aucun de ceux qui ont essayé d'établir des sectes où l'erreur était substituée à la vérité, n'ont pu nier la résurrection spirituelle qui rend les ,mes meilleures, et les fait passer du vice à la vertu; mais beaucoup d'entre eux ont nié la résurrection de la chair, et que pourrions-nous leur répondre, Seigneur Jésus, si vous n'eussiez affirmé cette vérité. C'est donc pour en établir plus solidement la croyance qu'il ajoute : «Ne vous étonnez pas,» c'est-à-dire ne soyez pas surpris que Dieu ait donné au Fils de l'homme le pouvoir de juger, car «l'heure vient,» etc.
ST. AUGUSTIN (Sermon 64 sur les par. du Seig) Il n'ajoute pas ici comme précédemment : «Et cette heure est venue,» parce qu'elle ne doit venir qu'à la fin du monde. Ne vous étonnez pas que j'aie dit : «Il faut que les hommes soient jugés par un homme, mais quels sont ces hommes ? Non-seulement ceux qui seront alors en vie; car voici l'heure où tous ceux qui sont dans les tombeaux,» etc.
ST. AUGUSTIN (Traité 19) Quoi de plus évident ? Ce sont les corps et non pas les ,mes qui sont dans les tombeaux. Lorsqu'il disait plus haut : «L'heure vient» et qu'il ajoutait : «Et elle est venue,» il continuait en ces termes : «Où les morts entendront la voix du Fils de Dieu;» il ne dit pas : Tous les morts, car ces morts dont il parle sont les pécheurs, et tous n'obéissent pas à l'Evangile. Mais à la fin du monde, tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront sa voix et en sortiront. Notre-Seigneur n'ajoute point : Et ils vivront, comme précédemment, ce qu'il disait de la vie éternelle et bienheureuse, qui ne sera point le partage de tous ceux qui sortiront des tombeaux. Vous avez certainement et sans nul doute reçu le pouvoir de juger, parce que vous êtes le Fils de l'homme, les corps ressusciteront tout d'abord, mais dites-nous quelque chose de ce jugement. Ecoutez sa réponse : Ceux qui auront fait le bien sortiront des tombeaux pour la résurrection de la vie, c'est-à-dire pour vivre avec les anges de Dieu; et ceux qui auront mal fait, pour la résurrection du jugement,» et ici le mot jugement est synonyme de châtiment.

V. 30.
Je ne puis rien faire de moi-même: selon que j’entends, je juge; et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m’a envoyé.

ST. AUGUSTIN (Traité 19 sur ST. Jean) Nous étions sur le point de dire à Notre Seigneur Jésus Christ : C'est vous qui jugerez et non pas votre Père, est-ce que votre jugement ne sera pas conforme à sa volonté ? C’est pourquoi le Sauveur ajoute : «Je ne puis rien faire de moi-même,» etc.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) C'est-à-dire vous ne me verrez rien faire qui soit contraire ou opposé à la volonté du Père, mais «selon que j'entends, je juge,» c'est-à-dire qu'il est impossible que ma volonté ne soit pas conforme en tout à celle de mon Père; et je juge absolument comme si mon Père lui-même jugeait.
ST. AUGUSTIN (Traité 23) Lorsqu'il était question de la résurrection des ,mes, il ne disait pas : J'entends mais je vois.» Ici au contraire, il dit «J'entends,»

comme la voix du Père qui commande; il parle ici comme homme, et sous ce rapport, son Père est plus grand que lui.
ST. AUG (Contre le serm. des Ar., chap. 13) On peut dire encore que ces paroles : «Selon que j'entends, je juge» doivent s'entendre de la dépendance où Jésus se trouve vis-à-vis de Dieu comme Fils de l'homme; ou même de cette nature simple et immuable qui appartient au Fils mais qu'il a reçue du Père, nature pour laquelle entendre, voir, être sont une seule et même chose, de sorte que la faculté de voir, d'entendre lui vient du même principe que son existence, (chap. 17) Il juge selon qu'il entend, parce que le Verbe ayant été engendré pour être la vérité, il doit nécessairement juger selon la vérité, (chap. 18) «Et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté,» etc. En parlant de la sorte, Notre Seigneur veut rappeler à notre pensée cet homme qui, en cherchant sa volonté et non la volonté de son Créateur, ne porta point de lui-même un juste jugement, mais obligea Dieu à porter sur lui ce juste jugement. En faisant sa volonté, il crut qu'il échapperait à la mort, et en cela son jugement ne fut pas juste. Il fit donc sa volonté et en fut puni par la mort, parce que le jugement de Dieu est juste, C'est ce jugement auquel le Fils de Dieu se conforme en ne cherchant pas sa volonté en tant qu'il est le Fils de l'homme, non pas que sa volonté n'ait aucune part dans le jugement qu'il rend, mais parce que cette volonté qui lui est propre est en tout point conforme à la volonté du Père.
ST. AUGUSTIN (Traité 19) Je ne cherche pas ma volonté propre, c'est-à-dire la volonté du Fils de l'homme qui soit opposée à celle de Dieu. Les hommes font leur volonté et non celle de Dieu, lorsqu'ils font ce qu'ils veulent au préjudice de ce que Dieu commande. Mais lorsque tout en faisant ce qu'ils veulent, ils suivent cependant la volonté de Dieu, ce n'est plus leur volonté qu'ils suivent. Ou bien encore, il dit : «Je ne cherche pas ma volonté,» parce que Jésus Christ n'existe point par lui-même, mais par son Père.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 39) C'est ainsi qu'il établit que la volonté du Père n'est point différente de la sienne, mais qu'ils n'ont tous deux qu'une seule et même volonté. Si son langage vous parait un peu trop le langage de l'homme, n'en soyez pas surpris, les Juifs ne voyaient en lui qu'un homme. Il prouve que son jugement est juste par les raisons que tout homme apporterait pour se justifier en pareille circonstance. En effet, celui qui songe à faire prévaloir ses intérêts, sera facilement soupçonné d'avoir altéré la justice; mais celui qui ne se guide point d'après des vues personnelles n'est point exposé à prononcer des jugements injustes.
ST. AUGUSTIN (Traité 22) Le Fils unique dit : «Je ne cherche pas ma volonté,» elles hommes ne veulent faire que leur volonté. Faisons donc la volonté du Père et de Jésus Christ et de l'Esprit saint, parce qu'ils n'ont qu'une même volonté, une même puissance, une même majesté.

Vv. 31-40.
Si c’est moi qui rends témoignage de moi-même, mon témoignage n’est pas vrai. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi, et je sais que le témoignage qu’il rend de moi est vrai. Vous avez envoyé vers Jean, et il a rendu témoignage à la vérité. Pour moi ce n’est pas d’un homme que je reçois le témoignage; mais je dis ceci, afin que vous soyez sauvés. Jean était la

lampe qui brûle et qui luit, et vous avez voulu vous réjouir une heure à sa lumière. Moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean; car les oeuvres que le Père m'a donné d'accomplir, ces oeuvres mêmes que je fais, témoignent de moi que c'est le Père qui m'a envoyé. Et le Père qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi. Vous n'avez jamais entendu sa voix, vous n'avez point vu sa face, et sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez pas à celui qu'il a envoyé. Vous sondez les Ecritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle: ce sont elles qui rendent témoignage de moi. Et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie!

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40 sur st. Jean) Notre-Seigneur Jésus Christ venait de s'attribuer de grands privilèges, mais sans en donner encore de démonstration évidente. Pour première preuve, il apporte l'objection qu'on pouvait lui faire : «Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas vrai.» Mais qui ne serait troublé en entendant ces paroles du Sauveur ? car en mille endroits, nous le voyons se rendre témoignage à lui-même. Si donc tous ces témoignages sont dépourvus de vérité, quelle espérance de salut nous reste-t-il ? Où pourrons-nous trouver la vérité, alors que la vérité elle-même nous dit :» Mon témoignage n'est pas vrai ?» Notre Seigneur en parlant ainsi n'exprime pas sa pensée propre comme Fils de Dieu, mais celle des juifs qui pouvaient lui objecter : Nous ne croyons pas en vous, parce que nul homme qui se rend témoignage à lui-même, n'est digne de foi. Après avoir reproduit cette objection des Juifs, il apporte trois preuves évidentes et irréfragables, en produisant trois témoins de la vérité de ses paroles, les œuvres qu'il a faites, le témoignage du Père et la prédication de Jean-Baptiste, et il commence par le témoignage le moins fort, celui de Jean-Baptiste : «Il en est un autre qui rend témoignage de moi,» etc.
ST. AUGUSTIN (serm. 43 sur les par. du Seig) Jésus savait bien que son témoignage était vrai; mais le soleil cherchait des flambeaux par ménagement pour les infirmes et pour les incrédules, car leurs yeux malades ne pouvaient supporter l'éclat du soleil, Jean-Baptiste fut donc choisi pour rendre témoignage à la vérité. Est-ce que les martyrs ne sont pas les témoins de Jésus Christ, pour rendre témoignage à la vérité ? Mais en y réfléchissant de plus près, lorsque les martyrs lui rendent témoignage, c'est lui qui se rend témoignage à lui-même, car c'est lui qui habite dans les martyrs, et leur inspire le témoignage qu'ils rendent à la vérité.
ALCUIN. On peut dire encore que Jésus Christ étant Dieu et homme, manifeste tour à tour les propriétés de ces deux natures; tantôt il parle le langage qui convient à l'humanité qu'il s'est unie, tantôt celui qui n'appartient qu'à la divinité. C'est donc en tant qu'homme qu'il dit. «Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas vrai,» paroles dont voici le sens : «Si je rends témoignage de moi-même en tant que je suis homme (c'est-à-dire en séparant ce témoignage de celui de Dieu), mon témoignage n'est pas vrai.» C'est pour cela qu'il ajoute : «C'est un autre qui rend témoignage de moi.» En effet, le Père a rendu témoignage de Jésus Christ, et sa voix s'est fait entendre au baptême du Sauveur, et sur la montagne où il fut transfiguré : «Et je sais que son témoignage est vrai.» Car Dieu est vérité et le témoignage de la vérité ne peut être que véritable.

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40) Mais d'après la première interprétation, les Juifs pouvaient faire au Sauveur cette nouvelle objection : «Si votre témoignage n'est pas vrai, comment pouvez-vous dire que vous savez que le témoignage de Jean-Baptiste est véritable ?» Notre Seigneur répond à cette pensée en ajoutant : «Vous avez envoyé à Jean,» etc., ce qui veut dire : Vous n'auriez pas député des envoyés à Jean, si vous ne l'aviez pas cru digne de foi. Et ce qu'il y a de plus fort, ces envoyés ne devaient pas lui demander ce qu'il pensait du Christ, mais ce qu'il pensait de lui-même. Ils ne lui disent pas, en effet : Que dites-vous du Christ ? mais : «Qui êtes-vous ?» Que dites-vous de vous-même ? tant était grande l'admiration qu'ils professaient pour lui.
ALCUIN. Jean-Baptiste a rendu témoignage non pas à lui-même, mais à la vérité; comme un ami de la vérité, il a rendu témoignage à Jésus Christ qui est la vérité. Or, Notre Seigneur ne rejette pas précisément le témoignage de Jean, comme un témoignage qui ne lui fut pas nécessaire, mais il leur apprend que leurs regards ne doivent pas se fixer sur Jean, au point de les empêcher d'admettre que Jésus Christ seul leur est nécessaire. C'est pour cela qu'il ajoute : «Pour moi, ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage.» ó BEDE. Parce que je n'en ai pas besoin. Si Jean, d'ailleurs, rendit témoignage à Jésus Christ, c'était moins pour le grandir dans l'esprit des juifs, que pour leur en donner la connaissance.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40) Le témoignage de Jean-Baptiste n'était autre que le témoignage de Dieu, car c'est Dieu lui-même qui le lui avait dicté. Mais Notre Seigneur va au-devant d'une objection, que les Juifs pouvaient lui faire : Où est la preuve que c'est Dieu lui-même qui a dicté ce témoignage à Jean-Baptiste, en ajoutant : «Je vous dis ces choses, afin que vous soyez sauvés,» c'est-à-dire , moi qui suis Dieu, je n'avais pas besoin d'un témoignage humain, mais je vous rappelle ce témoignage, parce qu'il a eu le privilège d'attirer votre attention, et que vous l'avez jugé digne de confiance à l'exclusion de tout autre, tandis que vous n'avez pas voulu croire en moi malgré les miracles que j'ai opérés. Ils pouvaient encore lui dire : Qu'importé le témoignage de Jean, si nous ne l'avons pas reçu ? Jésus leur prouve qu'ils ont cru aux paroles du Précurseur : «Il était la lampe ardente et luisante, et un moment vous avez voulu vous réjouir à sa lumière.» Cette expression : «un moment» prouve la facilité avec laquelle ils ont cru, et le peu de durée de leur foi; si cette foi avait persévéré, Jean les aurait conduits comme par la main à Jésus Christ. Il appelle le saint Précurseur une lampe, parce que sa lumière ne venait pas de lui-même, mais de la grâce de l'Esprit saint.
ALCUIN. Jean était donc comme une lampe éclairée par Jésus Christ qui est la vraie lumière, brûlant de foi et de charité, brillant par la parole et par les oeuvres, envoyé devant le Christ pour confondre ses ennemis, selon ces paroles du psaume 131 : «J'ai préparé une lampe à mon Christ, je couvrirai de confusion ses ennemis.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40) Si donc je vous rappelle le souvenir de Jean, ce n'est pas que j'aie besoin de son témoignage, c'est dans l'intérêt de votre salut; car pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean, c'est le témoignage de mes œuvres : «Car ces œuvres que mon Père m'a données à faire, ces œuvres que je fais moi-même, rendent témoignage de moi.»

ALCUIN. Jésus rend la vie aux aveugles, l'ouïe aux sourds, il délie la langue des muets, il met les démons en fuite, il ressuscite les morts, ce sont là les œuvres qui rendent témoignage de lui.
ST. HILAIRE (de la Trin., 6) Ce n'est pas seulement par le témoignage du nom qu'il porte, que le Fils unique de Dieu prouve sa filiation divine, mais par les œuvres de sa puissance, qui attestent qu'il est vraiment l'envoyé du Père, en qui nous voyons éclater tout à la fois l'obéissance du Fils et l'autorité du Père. Mais comme les œuvres ne sont point un témoignage suffisant pour les incrédules, il ajoute : «Et mon Père qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi.» Parcourez toutes les pages de l'Evangile, et examinez sérieusement ce qu'elles renferment, et vous n'y trouverez aucun témoignage du Père qui ne proclame que Jésus Christ est son Fils. Quelle est donc cette erreur calomnieuse (et quel en est le motif), qui ne voit dans la filiation divine qu'une simple adoption, accuse Dieu de mensonge, et réduit à rien les noms qui sont donnés au Fils ?
BEDE. La mission du Fils n'est autre que son incarnation. Notre-Seigneur prouve ensuite que Dieu est incorporel et ne peut par conséquent être vu des yeux du corps : «Mais vous n'avez jamais entendu sa voix, ni vu sa figure.»
ALCUIN. Les Juifs auraient pu lui dire : «Nos pères ont entendu la voix de Dieu sur le Sinaï, et ils l'ont vu sous la forme de feu; si donc Dieu consentait à rendre témoignage de vous, nous pourrions entendre sa voix, Jésus les prévient et leur dit : «J'ai le témoignage que me rend mon Père, bien que vous ne le compreniez pas, parce que vous n'avez jamais entendu sa voix, et vous n'avez jamais vu sa figure.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40) Comment donc Moïse a-t-il pu dire : «S'est-il jamais fait une chose semblable, et jamais a-t-on ouï dire qu'un peuple ait entendu la voix du Seigneur parlant du milieu du feu, comme vous l'avez entendue, sans être frappé de mort ? (Dt 4,33-34) Isaïe et plusieurs autres encore attestent qu'ils ont vu Dieu. Que signifient donc ces paroles du Sauveur ? Il veut donner aux Juifs des idées plus saines et plus exactes sur Dieu, en leur enseignant peu à peu que Dieu n'a ni voix, ni figure; mais qu'il est supérieur à toutes les figures et à tous les langages possibles. En effet, ces paroles : «Vous n'avez jamais entendu sa voix,» ne signifient pas que Dieu ait une voix, bien qu'inintelligible pour l'homme; de même que ces autres paroles : «Et vous n'avez jamais vu sa figure,» ne veulent pas dire que Dieu ait une forme sensible, quoique invisible pour l'homme; mais il veut établir qu'il n'y a en Dieu ni voix ni figure.
ALCUIN. Ce n'est donc point avec les oreilles du corps, mais avec l'intelligence du cœur, que Dieu peut être entendu par la grâce de l'Esprit saint. Or, les Juifs n'avaient pas entendu cette voix toute spirituelle, parce qu'ils refusaient de l'aimer et d'obéir à ses commandements; et ils ne pouvaient voir sa face, parce que ce n'est point des yeux du corps, mais des yeux de la foi et de l'amour qu'elle peut être vue.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40) Les Juifs ne pouvaient même se flatter d'avoir reçu les commandements de Dieu, et de les observer, aussi le Sauveur ne craint pas de leur dire : «Et vous n'avez point sa parole demeurant en vous,» c'est-à-dire les préceptes divins, la loi, les prophètes, dont Dieu est l'auteur, et que vous ne recevez pas comme vous devriez le faire. En effet, les

Ecritures vous enseignent en mille endroits à croire en moi, et vous refusez de croire, n'est-ce pas une preuve évidente que vous n'avez point en vous la parole de Dieu, et il ajoute : «Parce que vous ne croyez pas en celui qu'il a envoyé.»
ALCUIN. Ou bien encore, ils n'ont pas le Verbe qui était au commencement demeurant en eux, parce qu'ils négligent de conserver le souvenir de la parole de Dieu qu'ils ont entendue, et encore plus de la mettre en pratique. Notre Seigneur avait déclaré qu'il avait pour lui le témoignage de Jean, de ses œuvres, de son Père; il y ajoute le témoignage de la loi qui leur avait été donnée par Moïse : «Approfondissez les Ecritures, puisque vous pensez avoir en elles la vie éternelle; ce sont elles qui rendent témoignage de moi,» c'est-à-dire, vous qui pensez trouver dans les Ecritures la vie éternelle, et qui me rejetez comme contraire à Moïse, vous arriveriez à comprendre par le témoignage de Moïse lui-même, que je suis Dieu; si vous vouliez étudier sérieusement ces Ecritures, car toutes les Ecritures rendent témoignage de Jésus Christ, ou par les figures, ou par les prophéties, ou par le ministère des anges. Mais les Juifs n'ont point voulu appliquer au Christ ces différents témoignages, et c'est pourquoi ils ne peuvent avoir la vie éternelle : «Et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie,» c'est-à-dire, les Ecritures rendent témoignage de moi, et malgré tant de témoignages, vous ne voulez pas venir à moi, vous ne voulez pas croire en moi, vous ne voulez pas chercher en moi votre véritable Sauveur.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 40) On peut encore enchaîner autrement les différentes parties de ce discours de Notre Seigneur. Les Juifs pouvaient lui dire : Comment nous assurer que Dieu vous ait rendu témoignage, si nous n'avons pas entendu sa voix ? Jésus leur répond : «Approfondissez les Ecritures,» preuve évidente qu'elles contiennent le témoignage que Dieu a rendu en sa faveur. Dieu, en effet, ne lui a-t-il pas rendu témoignage sur les bords du Jourdain et sur la montagne ? cependant Notre Seigneur ne leur rappelle pas textuellement ces deux témoignages, qui eussent peut-être été pour eux l'occasion d'un nouvel acte d'incrédulité, car ils n'avaient pas été témoins de la voix qui se lit entendre sur la montagne, et quant à celle qui se fit entendre au baptême de Notre Seigneur, ils l'avaient bien entendue, mais sans y faire aucune attention. Il les renvoie donc aux Ecritures, leur enseignant ainsi qu'elles renferment le témoignage que le Père lui a rendu. (hom. 41) Remarquez qu'il ne les renvoie pas à une simple lecture, mais à un sérieux examen des Ecritures, parce que les témoignages dont il était l'objet dans les Ecritures, étaient couverts d'un voile et cachés comme un trésor sous l'écorce de la lettre. Il ne dit pas : Dans lesquelles vous avez la vie éternelle, mais : «Dans lesquelles vous pensez trouver la vie éternelle,» et il leur démontre ainsi le fruit médiocre qu'ils tiraient des Ecritures, en s'imaginant qu'il leur suffisait de les lire pour être sauvés, alors même qu'ils étaient dépourvus de la foi; c'est pour cela qu'il leur dit : «Et vous ne voulez pas venir à moi,» parce qu'ils refusaient de croire en lui.
BEDE. Le Psalmiste nous apprend que le mot venir est ici synonyme du mot croire, lorsqu'il dit : «Approchez de lui et soyez sauvés.» (Ps 33,6) Notre Seigneur ajoute : «Pour avoir la vie.» Si l'âme, en effet, qui commet le péché

est frappée de mort, ils étaient morts d'esprit et de cœur. Il leur promettait donc la vie de l'âme ou de la félicité éternelle.

Vv. 41-47.
Je ne tire pas ma gloire des hommes. Mais je sais que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu. Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas; si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez. Comment pouvez-vous croire, vous qui tirez votre gloire les uns des autres, et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul? Ne pensez pas que moi je vous accuserai devant le Père; celui qui vous accuse, c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espérance. Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit de moi. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles?

ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 41) L'intention du Sauveur, en rappelant aux Juifs les témoignages de Jean-Baptiste, de Dieu et de ses œuvres, était de les attirer à lui, mais plusieurs d'entre eux pouvaient y voir le désir d'une gloire toute humaine; il repousse donc cet injurieux soupçon par cette déclaration : «Je n'accepte point la gloire qui vient des hommes,» c'est-à-dire, je n'en ai pas besoin, et ma nature n'est pas réduite à la nécessité de rechercher cette gloire; le soleil ne reçoit aucun nouvel éclat de la lumière d'une lampe, à bien plus forte raison, n'ai-je nul besoin de la gloire humaine.
ALCUIN. Ou bien encore, ces paroles : «Je n'accepte point la gloire qui vient des hommes,» veulent dire : Je ne recherche pas les louanges des hommes, je ne suis pas venu pour recevoir des hommes des honneurs terrestres, mais pour leur faire part d'honneurs tout spirituels. Si donc je parle de la sorte, ce n'est point pour rechercher la gloire, mais par compassion pour votre égarement, et pour vous ramener dans la voie de la vérité. C'est pour cela qu'il leur dit : «Mais j'ai reconnu que vous n'aviez point en vous l'amour de Dieu.»
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 41) C'est-à-dire, en parlant de la sorte, j'ai voulu vous convaincre que ce n'est point pour l'amour de Dieu que vous me persécutez, puisqu'il me rend lui-même témoignage par mes œuvres et par les Ecritures. Vous me repoussez dans la pensée que j'étais opposé à Dieu; si donc vous aimiez véritablement Dieu, vous deviez donc venir à moi, mais vous n'avez pas cet amour en vous. Et il leur prouve non-seulement par leur conduite présente, mais par ce qu'ils feraient, si quelqu'un venait leur parler en son propre nom : «Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas, si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez.» Il déclare qu'il est venu au nom de son Père, pour leur ôter tout prétexte de lui refuser leurs hommages.
ALCUIN. Je suis venu au nom de mon Père, c'est-à-dire, je suis venu pour que le nom de mon Père soit glorifié par moi, parce que je renvoie tout à mon Père. Ils n'avaient donc pas en eux l'amour de Dieu, parce qu'ils ne voulaient pas recevoir celui qui venait faire la volonté de son Père. L'Antéchrist, au contraire, viendra non pas au nom du Père, mais en son propre nom, non point pour procurer la gloire du Père, mais pour chercher le châtiment de leur infidélité ils recevront l'Antichrist, et croiront au mensonge pour avoir refusé de croire à la vérité

ST. AUGUSTIN (serm. 45 sur les par. du Seig) Mais écoutons ce que dit Jean lui-même : «Vous avez oui-dire que l'Antéchrist doit venir, et maintenant il y a beaucoup d'antichrists.» (1 Jn 2, 18) Or, qui vous fait trembler dans l'Antichrist ? c'est qu'il doit chercher à faire honorer son nom et à couvrir de mépris le nom de Dieu. Et que fait donc autre chose celui qui ose dire : «C'est moi qui justifie,» et ceux qui disent : «Si nous ne sommes bons et vertueux, vous êtes perdus sans ressources ?» Ainsi la vie de mon âme dépendra de vous, et mon salut sera attaché à vos mérites ? Ai-je donc oublié à ce point le fondement que Dieu lui-même a posé ? Est-ce que la pierre n'était pas le Christ ?
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 41) Notre Seigneur leur donne ici une preuve incontestable de leur peu de religion en leur tenant équivalemment ce langage : Si c'est par amour pour Dieu que vous me persécutez, à plus forte raison, devriez-vous persécuter l'Antéchrist, car il ne vous dira point qu'il est envoyé par le Père, ou qu'il vient pour faire sa volonté, mais il usurpera au contraire les prérogatives qui ne lui appartiennent pas, et se donnera comme le Dieu qui est au-dessus de tout. Il est donc évident que les Juifs persécutaient Jésus Christ par un sentiment d'envie contre lui et de haine contre Dieu. Le Sauveur leur fait connaître ensuite la cause de leur incrédulité : Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez la gloire l'un de l'autre, et ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ? Il leur fait voir une fois de plus que ce ne sont pas les intérêts de Dieu, mais les intérêts de leur passion qu'ils cherchaient à défendre.
ALCUIN. C'est donc un grand vice que la vanité, et le désir de la gloire humaine qui veut faire estimer en elle des qualités qu'elle n'a pas et qu'elle ne cherche pas à avoir. Ils ne peuvent donc croire, parce qu'ils sont avides de gloire humaine, mais quel est ce désir de la gloire humaine, si ce n'est l'enflure d'une ,me orgueilleuse ? C'est donc comme si Jésus Christ disait : «Ils ne peuvent croire, parce que leur ,me superbe désire les louanges et veut s'élever au-dessus de tous les autres.»
BEDE. Or, le moyen, le plus efficace pour nous garantir de ce vice, c'est de rentrer dans notre conscience, de considérer que nous ne sommes que poussière, et si nous découvrons quelque bien en nous, de l'attribuer, non point à nous, mais à Dieu seul. Le Sauveur nous apprend en même temps à toujours être tels que nous voulons paraître aux yeux des autres. Ils pouvaient enfin lui faire cotte question : c'est donc vous qui nous accuserez près de votre Père ? Jésus les prévient et leur dit : «Ne pensez pas que ce soit moi qui doive vous accuser devant mon Père,» etc.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 41) Car je ne suis point venu pour condamner, mais pour sauver. «Votre accusateur sera Moïse, en qui vous mettez votre espoir.» Il leur a dit plus haut, en parlant des Ecritures : «Vous pensez trouver eu elles la vie éternelle,» de même il leur dit ici : «Moïse, dans lequel vous espérez,» cherchant à les convaincre par leurs propres croyances. Mais ils pouvaient encore lui faire cette objection. Comment Moise pourra-t-il nous accuser ? Qu'y a-t-il de commun entre Moïse et vous, qui transgressez la loi du sabbat ? Jésus répond à cette objection : «Si vous croyez Moïse, peut-être me croiriez-vous aussi, car il a écrit de moi.» La preuve de ce que j'avance se trouve dans ce qui précède, puisqu'en effet les oeuvres que j'ai faites, le

témoignage de Jean-Baptiste et celui de mon Père prouvent jusqu'à l'évidence que je suis envoyé de Dieu, il est également certain que Moïse sera votre accusateur, car il a dit : S'il s'élève parmi vous un homme qui opère des prodiges, conduise les hommes vers Dieu, et fasse des prédictions que les événements justifient, vous devrez lui obéir. Or, Jésus Christ a fait toutes ces choses, et ils n'ont pas cru en lui.
ALCUIN. Notre Seigneur emploie ici le mot «peut-être,» pour se conformer à notre manière de parler et non pas qu'il y ait en Dieu le moindre doute. Or, Moïse a prédit la venue du Christ, lorsqu'il a dit Dieu vous suscitera du milieu de vos frères un prophète semblable à moi, vous l'écouterez.» (Dt 18)
ST. AUGUSTIN (contr. Faust., 16, 9) On peut même dire que tout ce que Moïse a écrit, les figures, les événements, les discours ont Jésus Christ pour objet, ou se rapportent entièrement à Jésus Christ, aussi bien lorsque Moïse prophétise le règne de sa grâce et de sa gloire.

«Mais si vous ne croyez point à ses écrits, comment croirez-vous à ses paroles ?

THEOPHYLACTE. C'est-à-dire, Moïse a écrit, et vous avez ses livres entre les mains, et si vous veniez à oublier ce qu'ils contiennent, vous pourriez facilement en rappeler le souvenir, mais vous ne croyez point aux écrits de Moïse, comment donc pourrez-vous croire à mes simples paroles ?
ALCUIN. On peut conclure de là que ceux qui lisent les commandements qui interdisent le vol et les autres crimes, sans prendre soin de les mettre en pratique, ne pourront accomplir à plus forte raison les préceptes évangéliques qui sont beaucoup plus parfaits et plus sublimes.
ST. JEAN CHRYSOSTOME (hom. 41) S'ils avaient donné une sérieuse attention aux paroles du Sauveur, ils devaient lui demander et apprendre de lui ce que Moïse avait écrit sur le Christ, mais ils gardent le silence; telle est en effet la malice du cœur humain, que malgré tout ce que l'on peut dire ou faire, il conserve le venin dont il est infecté.

Archimandrite Cassien

Signature numérique de Archimandrite Cassien
DN : cn=Archimandrite Cassien, o=VCO, ou, email=cassien@orthodoxievco.ifo, c=FR
Date : 2009.04.17 09:09:46 +03'00'